

Illustration de couverture :

Jonathan CARVER, 1776. *A new map of the Province of Quebec according to the proclamation of the 7th of October 1763 from the French surveys connected with those made after the war.* Détail, [Graphisme et couleur de localisation]. (Université Laval, Québec – Cartothèque)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉSENTATION	
(objectifs, sources, thématique)	5
1) UNE CONSTANCE MONTAGNAISE ATTESTÉE	
1.1 Une présence confirmée par l'archive (commerce et clergé)	9
- <i>Attestations : missionnaires et commis de traite (1750-1864)</i>	<i>9</i>
- <i>Chicoutimi parmi les 4 principaux postes du Domaine (1730- 1857).....</i>	<i>12</i>
- <i>Repositionnement : poste et mission au lac Saint-Jean (1843-1863).....</i>	<i>15</i>
1.2 Une territorialité occasionnellement partagée	17
- <i>Les voisins envahissants (1706-1851)</i>	<i>17</i>
- <i>Les visiteurs autorisés : les Papinachois (1706-1921)</i>	<i>21</i>
1.3 Une communauté chicoutimienne durement éprouvée.....	26
- <i>Langue redéfinie (1770-1845).....</i>	<i>26</i>
- <i>État de dépendance (1786-1848 et ss)</i>	<i>27</i>
- <i>Moralité montagnaise décriée au Saguenay (1838-1857).....</i>	<i>29</i>
- <i>Une démographie en déclin (1806-1857)</i>	<i>32</i>
2) UNE PRÉSENCE MÉTISSE INDÉFINIE	
2.1 Le silence des sources (1791-1865)	34
- <i>La mixité réprouvée en matière de religion</i>	<i>35</i>
- <i>Au civil : contacts Canadiens / Indiens peu encouragés.....</i>	<i>37</i>
2.2 Des trajectoires individuelles VS un collectif identitaire contemporain	39
- <i>Modèles d'indianisation montagnaise (18^e et 19^e siècles).....</i>	<i>40</i>
- <i>Modèles d'adoption montagnaise (18^e et 19^e siècles)</i>	<i>44</i>
2.3 Le cas de l'«écossais métis» Peter McLeod (19^e siècle).....	47

3) UNE GÉOGRAPHIE AMÉRINDIENNE DISCONTINUE

3.1 Une diversification des ethnies : tranche 1600-1700	57
- <i>L'empreinte des frères Delisle : les «Kakouchaks» du 17^e siècle</i>	58
3.2 Le signalement de gentils : tranche 1700-1800	60
- <i>La contribution exceptionnelle du jésuite PierreLaure (1731-1733)</i>	60
- <i>Une information cartographique reconduite (1760-1800)</i>	62
3.3 Une pertinence cartographique mise en doute : tranche 1800-1900	65
- <i>Modèles de cartes muettes (19^e siècle)</i>	65
- <i>Modèles de cartes parlantes (17^e – 19^e siècles)</i>	67
 CONCLUSIONS	
(amérindianité, métissage, cartographie).....	70
 Annexes (cartes)	72-82

PRÉSENTATION

OBJECTIFS VISÉS

Cette étude poursuit un triple objectif.

Elle vise d'abord à documenter la présence amérindienne historique dans la grande région du Haut-Saguenay et du lac Saint-Jean avec une attention particulière accordée à Chicoutimi et ses environs.

En deuxième lieu, l'étude tend à rendre compte parallèlement des différentes formes de manifestation métisse (intra-amérindianité, mixité génétique, émergence d'un groupe distinctif) prétendument affirmées sous le Régime anglais (1760-1860) avec quelques incursions en amont comme en aval de la période ciblée pour assurer des liens de cohérence et de continuité.

Enfin, elle explore systématiquement la cartographie ancienne dans le but manifeste de localiser et d'identifier dans le temps comme dans l'espace les différentes populations mises en cause.

En somme, le questionnement de la recherche se résume essentiellement à deux préoccupations : valider une présence amérindienne continue sur la longue durée dans le secteur paramétré et cerner, s'il y a lieu, l'émergence (voire la cristallisation) d'une société métisse issue de l'hybridation de deux héritages culturels et génétiques distincts.

SOURCES

L'étude favorise une lecture historique factuelle et s'inscrit dans une logique chronologique de présentation des témoignages archivistiques pour chaque thématique

sélectionnée. Le support documentaire s'avère alors prioritaire avec un intérêt soutenu accordé aux fonds ecclésiastique (relations et correspondance des missionnaires), commercial (livres de comptes et rapports des commis des postes de traite), cartographique (représentation de la mobilité et de l'identité des groupes autochtones) et gouvernemental (comptes rendus professionnels des agents de terrain). Ont également été croisées au corpus quelques consultations complémentaires circonscrites à la démographie, à des itinéraires de vie professionnelle ou encore à des données de nature linguistique.

Il est à noter que ponctuellement quelques études (articles, monographies ou chroniques régionales) qui, par leurs justes observations sur le territoire et les populations visées, ont à leur façon servi de documentation d'appoint.

THÉMATIQUE

Trois sections d'égale grandeur structurent le travail. Elles correspondent aux trois problématiques ciblées, à savoir 1) l'affirmation d'une continuité montagnaise en transformation dans le Haut-Saguenay, 2) l'éventuelle attestation ou infirmation d'une conscience métisse nettement différenciée dans le secteur chicoutimien et 3) la pertinence, sur la longue durée, d'une cartographie autochtone identitaire dûment élargie à la grande région saguenayenne et piékouagamiennne.

1) La première thématique explore trois volets qui répondent d'une présence montagnaise attestée sur le territoire. Depuis le Régime français, une mission catholique visitée par les jésuites d'abord et subséquemment par des séculiers du diocèse de Québec (1765-1850) et finalement par des pères oblats (1844-1910) de même que l'établissement d'une poste commercial de traite permanent des fourrures à Chicoutimi jusque dans les années 1850 à tout le moins rendent compte d'une circulation comme d'une occupation autochtone dans la région. Ce territoire sera occasionnellement partagé par des voisins, parfois jugés envahissants (les Abénaquis par exemple) par la communauté montagnaise en place, parfois pleinement autorisés (les Papinachois rattachés à Betsiamites sur la côte qui multiplient les séjours chez leurs congénères de Chicoutimi). Un dernier volet s'attache directement aux «*Chékoutimiens*» en

mettant en exergue un certain nombre de faits qui ont durement éprouvé la communauté durant la période britannique (état d'endettement et de dépendance économique grandissante; déficit démographique remarqué; perte linguistique radicale; moralité collective crûment dépréciée).

2) La deuxième section centre sa réflexion sur la problématique métisse dans sa version saguenayenne. L'étude consigne d'abord certaines formes de mixité enregistrées sur le territoire malgré l'hésitation (et dans certains cas la réprobation) du clergé comme du milieu commercial et professionnel à encourager l'hybridation des membres issus des sociétés autochtone et canadienne présentes, tout particulièrement si les parties sont de confession différente. Bien que les sources ne désignent en aucun cas de troisième voie, se limitant aux deux appellations habituelles pour identifier les populations en cause, soit «*Sauvages*» et «*Canadiens*», il incombe de signaler un nombre important de trajectoires individuelles qui résultent d'unions, dites «*à la mode du pays*», entre une Montagnaise et un Canadien, le plus souvent un employé au service d'un poste de traite. Majoritairement, la descendance est absorbée dans l'univers autochtone sous la forme d'adoption pure et simple, voire d'indianisation éventuelle des pères demeurés assez longtemps sur le territoire. Les itinéraires suivis par les familles Desroches / Ashini, Bacon, Chisholm, Gill et Buckell sont exemplaires à cet égard.

Le cas de l'entrepreneur «*métis*» Peter McLeod (fils) retient l'attention en raison des liens de travail et de commerce singuliers, pour ne pas dire conflictuels, entretenus avec un grand nombre d'ouvriers des chantiers forestiers et d'agriculteurs disséminés aux abords des rivières Chicoutimi et du Moulin. Pourtant, même ce groupe ne reçoit aucune particularisation identitaire homogène par la documentation de l'époque et doit tout au plus être agrégé à une communauté de *frontière*, fréquemment observée dans les zones vierges de colonisation et de développement industriel.

3) La dernière section s'attarde sur la cartographie ancienne. Elle découpe cette production archivistique en trois tranches chronologiques : 17^e siècle, 18^e siècle et 19^e siècle.
Tranche 1600-1700 – L'empreinte des frères Delisle est indéniable sur le siècle en ce qu'ils ont, à partir des relations des missionnaires jésuites (1632-1672) à la base de leurs nombreux croquis, retracer sur un demi-siècle la circulation des premiers Chicoutimiens --les

«*Kakouchacs*» («*Porc epics*»)- depuis l'embouchure du Saguenay (Tadoussac) jusqu'à l'extrémité du lac Saint-Jean («*Pingagami*»).

Tranche 1700-1800 – Dans la première moitié du 18^e siècle, la nomenclature des groupes amérindiens dans l'axe Tadoussac / baie de James tient à la contribution exceptionnelle du missionnaire résident Pierre-Michel Laure qui a fréquenté les Montagnais pendant vingt ans. Les appellations des populations signalées réfèrent toutefois à des gentilés («*Tadoussaciens*», «*Chékoutimiens*», «*Piékouagamiens*»). La localisation aura primé sur l'identité d'origine. Dans le deuxième versant du siècle, bien que les auteurs soient des géographes ou des ingénieurs de renom (Bowen (1763), Carver (1776), Laurie & Whittle (1794), pour ne nommer que ceux-là), il ressort que les dénominations relèvent cette fois d'une information cartographique autochtone simplement reconduite de travaux antérieurs et sans fondement archivistique correspondant.

Tranche 1800-1900 – Pour cette période, c'est l'appauvrissement progressif des données sur les autochtones. Il est justifié de parler de cartographie muette. Le raffinement des méthodes comme des techniques de représentation géographique des Arrowsmith (1839), Bouchette (1846), Taché (1870) et autres cartographes serviront d'autres fins à caractère administratif, gouvernemental ou statistique. Au 19^e siècle, il faudra alors avoir recours au terme commode et générique de «*Montagnais*», emprunté à l'archive écrite, pour désigner les familles autochtones du secteur paramétré.

1) UNE CONSTANCE *MONTAGNAISE* ATTESTÉE

1.1 Une présence confirmée par l'archive (commerce et clergé)

Nombreuses sont les sources qui enregistrent une présence amérindienne sur le territoire ciblé durant toute la période du Régime anglais. À titre indicatif, qu'il suffise de retenir quelques dates repères qui puisent à des témoignages d'origines diversifiées.

1.1.1 Attestations : missionnaires et commis de traite (1750-1864)

1750 – Visite des postes du Domaine du Roy (Jésuite à l'Intendant de la Colonie)

Dans un rapport de 1750 à l'Intendant François Bigot, le jésuite Claude-Godefroy Coquart mentionne que les chasseurs affidés au poste des Îlets-Jérémie (Betsiamites) qui fréquentent dans leur chasse hivernale la région des lacs Onistagane et Manouane vont parfois traiter leurs fourrures au poste de Chicoutimi qui est à distance à peu près équivalente du poste nord-côtier, au grand désappointement du commis de l'endroit¹.

1786 – Déposition du traiteur chef basé à Chicoutimi (Bailleurs: Dunn, Stewart & Cie)

En 1786, les nouveaux locataires exclusifs du *Domaine du Roy* (les frères Davison et François Baby) vont en procès contre les anciens bailleurs Grant, Stuart et Dunn sur la question des dettes importantes encourues par les chasseurs des différents postes de la ferme royale qui leur ont été refilées².

¹ Claude-Godefroy Coquart, *Relations des Jésuites*, 5 avril 1750, (Twaites, vol. 69, p. 106, 108 – [1896] 1900).

² John Clarke, «François Baby», *DBC*, tome V (1801-1820); À noter que la mission de Chicoutimi est conduite à proximité du poste de traite fixé sur la rive ouest de la rivière Chicoutimi à son déversement dans la rivière Saguenay. Déjà en 1731, une carte du jésuite Pierre Laure identifie et localise l'endroit (P. Laure ([Guyot]), *Cours de Pitchitaouiitchetz ou du Saguenay a Monsieur le Marquis de Beauharnois Gouverneur general du Canada par le Pere Laure J. Mission^{re} du Domaine 1731, 1731*, Archives nationales du Canada, NMC #1143 - microforme). Une autre carte de 1731-1732 dressée par le même missionnaire (reprise par Guyot pour finition) fournit la même information (se reporter à la *Carte 7* en annexe où une pastille rouge a été surajoutée pour fin de localisation). De même, une carte de Jonathan Carver en 1776 rappelle l'emplacement par l'inscription «*Ancient Mission of Chekoutimi*» (se reporter à la *Carte 9* en annexe où une pastille noire a été surajoutée pour fin de localisation).

Échelonné sur les années 1786-1791 à la Cour des Plaidoyers communs de Québec, le procès livre entre autres les notes d'un interrogatoire où le commis du poste de Chicoutimi, Paschal Taché, signale des lieux de traite hivernaux tant pour Chicoutimi que pour les Îlets-Jérémie (Betsimaites)³. Ce dernier précisera qu'il a fait, tout comme son collègue de la Côte-Nord, pour le bénéfice de son poste de Chicoutimi un «*certain depot ou cache de poudre et de plomb entre le lac St. Jean et Mistachinish*» en prévision également «*des hivernements*». Pour chaque district commercial, rendre le ravitaillement accessible même en région éloignée demeure une priorité pour fidéliser la clientèle de chasseurs.

1790 – Mandement épiscopal (Évêque de Québec)

Une lettre ouverte en provenance de l'évêché de Québec atteste d'une présence montagnaise catholique à Chicoutimi. En effet, l'évêque du diocèse de Québec, Jean-François Hubert, annonce par mandement sa «*visite pastorale*» dans ses missions montagnaises de la Côte Nord dans les termes suivants : «*...aux Montagnais de Portneuf, de Tadoussak, des Islets-Jérémie, des Sept-isles, et de Shecoutimi, et à toute la nation de quelque part qu'elle habite*»⁴.

1808 – Tournée d'inspection commerciale des King's Posts (North-West Company)

Dans son journal d'exploration de 1808 pour le compte de son employeur, la North West Company qui détient les *King's Posts* depuis 1802, le trafiquant de fourrures James Mckenzie réaffirme la présence d'un poste de traite toujours opérant à Chicoutimi⁵.

1814 – Rapport de mission d'été (Séculier du Diocèse de Québec)

L'abbé François Lecourtois établit un bilan assez négatif de sa mission nord-côtière en 1814. Au terme de sa mission estivale, le prêtre livre à son évêque sa frustration : «*Ce que je prévoyais est arrivé. Plusieurs familles montagnaises étaient parties avant que j'arrivasse dans les postes...*». Pour ce qui est de Tadoussac par exemple, le missionnaire notera laconiquement:

³ BAnQ, Cour des Plaidoyers communs, «*Interrogatoire de Paschal Taché* [commis de traite : Chicoutimi] – 26 et 28 mars 1791, TL 15/41, dossier 3386-6.

⁴ Archives de l'archevêché de Québec, «*Mandement...* [Mgr Jean-François Hubert]», 1790 (Cité dans *In the Matter of the Boundary...*, vol. 6, p. 3 005-3 008.

⁵ J. McKenzie, «*King's Posts... Canoe Jaunt...*», 1808 – Reprod. dans Masson, *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, ...*, p. 442).

«j'ai trouvé trois grandes personnes de Shekoutimi»⁶. On peut supposer que pour l'année 1814, le missionnaire n'est pas monté jusqu'à Chicoutimi et, que du même coup, la population autochtone de la région de Chicoutimi n'a pas pu se rendre le rencontrer à son passage à Tadoussac.

1821 – Confirmation juridique d'un poste de traite à Chicoutimi (NWC / HBC)

Il est établi en 1821, lors de la fusion des deux grandes compagnies rivales de la traite des fourrures (Compagnie du Nord-Ouest et Compagnie de la Baie-d'Hudson) que le poste de Chicoutimi est toujours en opération⁷.

1844-45 – Directives aux nouveaux missionnaires saguenayens (OMI)

Par une lettre adressée à ses nouveaux missionnaires oblats du Saguenay, l'évêché invite le père Jean-Baptiste Honorat à bien s'entendre avec les différentes instances commerciales sur le terrain (entrepreneurs forestiers et traiteurs). Cette insistance des évêques à ménager les entrepreneurs locaux comme les agents et employés des compagnies de traite est constante.

À ce titre, le fermier royal exerce depuis longtemps des pressions sur les missionnaires les incitant à ne pas desservir les Indiens qui relèvent d'autres postes pour des raisons reliés au commerce (contrôle des prix des marchandises, remboursement des dettes et concurrence des traiteurs itinérants). L'évêque se fait l'écho de cette inquiétude en s'adressant au nouvel effectif missionnaire oblat sur le terrain : «*Puisque vous donnerez une mission au poste du Lac St. Jean, lorsqu'il sera établi, la Compagnie de la Baie d'Hudson ne pourra pas raisonnablement trouver mauvais que vous accordiez le secours de votre ministère à ceux des Sauvages qui viendront faire la traite à Chicoutimi avec des particuliers [traiteurs locaux]. Seulement vous aurez à veiller à ce que les Sauvages ne trompent point la Compagnie, ce qui serait le cas si ces Sauvages recevaient d'elle des avances de provisions de bouche et de chasse et vendraient ensuite leurs pelleteries à d'autres*».

⁶ Archives du Séminaire de Chicoutimi, Dossier C-20-849, Pièce 1-3, cliché 4, «Lecourtois / Évêque de Québec : 27 septembre 1814).

⁷ «Ontario-Manitoba Boundary Case, Joint appendix, II, 442», cité dans *Forts and Trading Posts...* [Nomenclature des postes], au mot «Chicoutimi», 1926, p. 12, note en bas de page #4.

1864 – État des lieux dans la région saguenayenne (Compagnie de la Baie-d’Hudson)

Convié à évaluer dans un rapport l’opportunité d’ériger un avant-poste commercial dans la région des rivières Shipshaw et Manouane pour le compte de la compagnie de la Baie d’Hudson, le commis de traite de Betsiamites, Matthew Fortescue, mentionne par la même occasion à son employeur que ses chasseurs («*Bersimis Indians*») empiètent sur les terres de chasse des Sauvages du lac Saint-Jean⁸. Encore une fois, la mention sans équivoque est faite d’une présence amérindienne et, de surcroît, non exclusive dans le secteur Chicoutimi / lac Saint-Jean.

1.1.2 Chicoutimi parmi les 4 principaux postes de traite du Domaine (1730- 1857)

Au moment de la Conquête, la traite des fourrures et la chasse aux loups marins se pratiquent à des lieux fixes du Saint-Laurent depuis de nombreuses décennies dans la colonie française. Déjà en 1730, le jésuite Pierre Laure, pour avoir été missionnaire résidant pendant vingt ans chez les Montagnais saguenayens et nord-côtiers de la Côte Nord et même hiverné à Tadoussac, à Bon-Désir et aux Îlets-Jérémie, affirmait qu’il n’y a que «*4 postes solidement établis*» dans le *Domaine du Roy*⁹. Ils sont Chicoutimi, Tadoussac, «*les Îlets-Jeremie ou Papinachois*» et «*Riviere Moisy*» [ou Sept-Îles]. À ces lieux déterminés, selon P. Laure, les particuliers qui possèdent les droits sur le *Domaine* gèrent la ferme royale en entretenant magasins et commis pour le commerce des fourrures avec les «*Sauvages*».

Le fermier du *Domaine du Roy* en 1746, François-Étienne Cugnet, confirme la présence des mêmes établissements et fait, au terme de son bail de 9 ans, le bilan de sa régie tout en précisant les efforts déployés pour consolider la traite avec les chasseurs plus éloignés en rétablissant ou encore en créant des postes satellites pour rejoindre les familles qui nomadisent

⁸ Archives provinciales du Manitoba – HBCA, B/17/b/2 – Section B, Post records – *Bersimis*, 1857-1864, type B – Correspondance Books, Unité 2, Bobine 1M175, fol. 19 -14 septembre 1864 (Matthew Fortescue à E. M. Hopkins).

⁹ P. Laure, *Relations des Jésuites*, 13 mars 1730, (Twaites, vol. 68, p. 24 – [1896] 1900). À noter que Pierre Laure produira à cette période d’importantes cartes de la région nord côtière et de l’arrière-pays avec sa toponymie autochtone et la nomenclature des principaux groupes autochtones la peuplant.

loin dans les terres¹⁰. Ainsi, il mentionne avoir remis sur pied la traite aux postes d'Ashuapmushuane au lac Saint-Jean et plus haut encore dans les terres celui des Mistassins qui avaient été abandonnés par ses prédécesseurs¹¹. On peut noter ici l'initiative du traiteur du *Domaine* voulant éviter la défection des chasseurs de l'hinterland vers les Anglais de la Baie d'Hudson.

Vingt ans plus tard en 1766, François-Joseph Cugnet, le fils du précédent, se rapportant à cette période, ajoute quelques précisions. Les postes du *Domaine du Roy* avec «*hivernement*» comprennent Chicoutimi (dont ceux du lac Saint-Jean, de «*Chobmonchouane*» et des Mistassins dépendent), Tadoussac, les «*Isles de Jérémie*» (dont cette fois les postes côtiers de Godbout en aval et de Portneuf en amont dépendent) et Sept-Îles¹².

L'administrateur colonial François Daine, nommé directeur du *Domaine du Roy* en 1756, indique pour sa part que le poste de Tadoussac sert d'entrepôt pour les trois autres postes dominants déjà mentionnés du *Domaine*, dont Chicoutimi¹³.

Dans un rapport militaire de 1760 produit par le Chevalier de La Pause sur l'«*État des Postes établis sur la Coste du Nord concédés par brevet de la Cour et qui sont exploités actuellement*», il est signalé les habituels postes du *Domaine* royal. On y retrouve comme attendu les postes des Sept-Îles, des «*Illetes de Géremie*» et de Tadoussac alimentés par les Indiens pour la fourrure et l'huile des loups marins (tués au fusil sur les glaces) et Chicoutimi, en remontant le Saguenay, pour les seules pelleteries fournies par les «*Sauvages*»¹⁴.

En 1786, rien n'a changé en apparence. Les principaux postes de traite du *Domaine du Roy* demeurent toujours Chicoutimi (les postes du lac Saint-Jean [(«*Chouamouchan et Mistassins*»)] «*dépendent*» de ce dernier), Tadoussac, les Îlets-Jérémie et Sept-Îles¹⁵. Les postes

¹⁰ Fr.-Étienne Cugnet, Fonds des Colonies, Centre des archives d'Outre-mer (France), [«*Mémoire de F.-É. Cugnet sur la traite de Tadoussac*»], 1746, C11A, 121, fol.239-246.

¹¹ Cameron Nish, *Dictionnaire biographique du Canada*, «Cugnet, François-Étienne», tome III (1741-1770).

¹² Fr.-Joseph Cugnet, [«*Mémoire*»], 1766 (Cité dans «*In the matter of the boundary...*», vol. 7, p. 3254-6).

¹³ François Daine, BAC, Colonies (Série C11E) / BaNQ 4M00 – [1747-54], 1240 A, folio 143.

¹⁴ Jean-Guillaume-Charles de Plantavit de Margon, Chevalier de La Pause : «*État des postes établis sur la Coste du Nord...*», c. 1760 (reprod. dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1933-34, p. 218-9).

¹⁵ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Cours des Plaidoyers communs*, «Abstract of debts...», Septembre 1788, TL 15/41, dossier 3386-1.

des seigneuries, dont celles de Mingan et de Mille-Vaches (Portneuf) sont également mentionnés. Cette information provient d'une déposition en cour des anciens bailleurs Grant, Stuart et Dunn au moment de la cession de leurs droits de traite exclusive du *Domaine du Roy* au profit des frères Davison et de François Baby¹⁶ qui leur font procès sur la question des dettes importantes encourues par les chasseurs des différents postes de la ferme royale qui leur ont été débitées.

Pour la période 1759-1782 où les deux jésuites Claude-Godefroy Coquart et Jean-Baptiste de La Brosse sont tour à tour missionnaires résidents au *Domaine*, il faut ajouter les informations fournies par le *Magnus Liber* (4^e registre d'État civil de Tadoussac) qui signale comme lieux de mission les quatre postes habituels où se rassemblent les chasseurs montagnais avec toutefois des visites occasionnelles recensées aux Éboulements, à Portneuf et à la Romaine [Maskuaro] en basse Côte Nord¹⁷. Les postes les plus visités pour cette période de 25 ans suivant la Conquête sont dans l'ordre : Tadoussac, Chicoutimi, Îlets-Jérémie et Sept-Îles.

Durant tout le Régime anglais, la région de Chicoutimi demeure également un lieu d'échanges de premier plan. En 1843 par exemple, l'évêché confirme Grande-Baie (des Ha Ha) (légèrement en aval de Chicoutimi) comme «*poste principal*» des missions du Saguenay par l'importante publication diocésaine «*Rapport sur les Missions...*»¹⁸. Confirmation par la même occasion qu'un «*prêtre résidant*» a été placé audit endroit et qu'il aura «*sous ses soins les sauvages montagnais de Chicoutimi et du lac St. Jean*». C'est du reste le seul endroit de tous les postes et missions du *Domaine* royal et des seigneuries où l'on retrouve à cette date une permanence missionnaire. Cette continuité est assurée par un *séculier*. Il sera le premier à dépasser la simple visite volante estivale depuis que le diocèse de Québec assure la relève des jésuites dont le dernier représentant, le père Jean B. de La Brosse, est décédé en 1782¹⁹.

¹⁶ John Clarke, «François Baby», *DBC*, tome V (1801-1820).

¹⁷ Léo-Paul Hébert, [*Magnus Liber*] – *Le Quatrième registre de Tadoussac*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, Introduction, p. XVIII.

¹⁸ [«Mission du Saguenay»], *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juin 1843, #5, p. 134-5.

¹⁹ Léo-Paul Hébert, «La Brosse, Jean-Baptiste de», *DBC*, tome 4 (1771-1800).

1.1.3 Repositionnement : poste et mission au lac Saint-Jean (1843-1863)

1843 – Interruption de construction de la chapelle de Chicoutimi

Au printemps de 1843, l'évêque de Québec informe son missionnaire que l'on cessera de travailler à la construction de la chapelle de Chicoutimi à l'été de 1843 car la compagnie de la Baie d'Hudson projette le déménagement de son poste de traite au lac Saint-Jean et que par conséquent «*on ne continuerait point à faire descendre les Sauvages à ce poste*»²⁰. À ses yeux, c'est un mal pour un bien car : «*Peut-être les sauvages y gagneront-ils, parce qu'ils se trouveront plus éloignés des blancs dont la fréquentation n'a pas coutume de leur être favorable*».

Le prélat ajoute que «*tous les sauvages de ces endroits se rendent à Chicoutimi dans le mois de juillet*» et informe le prêtre qu'il devra y «*faire une mission de quelques jours*» avant de retourner à ses «*Canadiens des différents postes*». Ce n'est qu'au terme de ses déplacements qu'il pourra se diriger à sa résidence de la Grande-Baie (des Ha Ha) et lui transmettre comme entendu son rapport de mission.

1856-63 – Fermeture du poste de Chicoutimi (HBC)

Vers 1856, le poste de Chicoutimi, localisé au confluent des rivières Chicoutimi et Saguenay, limite considérablement ses activités de traite²¹. On assiste progressivement à sa fermeture qui se fait en 1863 bien que la compagnie de traite y poursuivra des activités commerciales jusqu'en 1876. Le poste existait depuis 200 ans²².

²⁰ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 20, p. 360-1, Corresp. : Mgr Signay / Ch. Pouliot – 10 mai 1843.

²¹ Parcs Canada, *Répertoire des désignations d'importance historique nationale. Commémoration de l'histoire du Canada*, Ottawa, 2001, fiche #Q03-679 (Plaque commémorative du vieux poste de traite de Chicoutimi - 2000); Dorion, Nicole, *Postes de traite*, [Section «Patrimoine»], Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 1994, Document ministériel accessible sur Internet (mise à jour : 6 juin 2007).

²² En 1845, le poste de Chicoutimi est toujours clairement identifié sur la rive ouest de la rivière du même nom à son embouchure où elle déverse dans la rivière Saguenay comme il est dessiné sur un plan d'arpentage de l'arpenteur-géomètre D. S. Ballantyne. Consulter un détail de cette carte dans sa reproduction partielle sur la page couverture de l'ouvrage de Lorenzo Angers : *Chicoutimi – Poste de traite (1676-1856)*, Montréal, Leméac, 1971 (à noter que le titre figurant sur la carte reproduite se lit comme suit : «*Partie de la Route des fourrures sur la rivière Chicoutimi, Extrait du Plan de D. S. Ballantyne, Arpenteur-Géomètre en 1845 – Nomenclature d'après les rapports des arpenteurs Bouchette et Hamel en 1828*» avec un signalement : «*Recherches par Paul Nadeau A.G.*»)

Il y a donc déplacement des activités de traite et de mission avec les familles autochtones vers le lac Saint-Jean au terme du Régime anglais.

1.2 Une territorialité occasionnellement partagée

La région saguenayenne figure depuis le 17^e siècle parmi les toutes premières zones de contact de la colonie française en Amérique. Elle devient rapidement un lieu de rencontre et de commerce incontournable. Déjà en 1686, le poste de Chicoutimi produisait à lui seul plus de fourrures que tous les autres postes canadiens réunis²³. Le secteur, riche en potentiel faunique, devint rapidement un lieu convoité par des groupes autochtones voisins. La grande élasticité des frontières saguenayennes et piékouagamiennes de même que le recul démographique des populations locales, attribuable en partie aux guerres iroquoises mais surtout aux épidémies virales contractées d'abord sur les côtes et ultérieurement dans l'hinterland à la suite de rapports répétés avec les arrivants européens, eurent pour effet d'ouvrir davantage la région à d'autres nations qui s'imposèrent, voire se fusionnèrent aux familles d'origine déjà mobiles et plus ou moins décimées et affaiblies. La communauté autochtone que l'on rencontre sous le Régime anglais résulte largement de ces croisements (phénomène classique d'ethnogénèse intra-amérindienne)

Même étalée sur plus de 200 ans (18^e - 20^e siècles), tant en amont qu'en aval de la période du Régime anglais, la documentation archivistique rend compte de ces visites récurrentes --entre autres celles des Papinachois pourtant associés au fleuve dans le secteurs des Îlets-Jérémie (Betsimaïtes)-- dans la région chicoutimienne et piékouagamienne.

1.2.1 Les voisins envahissants (1706-1851)

Groupes tolérés (Petits Mistassins; Naskapis)

Les Petits Mistassins reviennent de façon récurrente sur les cartes de la deuxième moitié du 18^e siècle dans la région du lac Onistagane. Auparavant, ils doivent leur première et unique mention sur une carte du missionnaire Pierre Laure (1731) mais de façon bien indirecte : «R.[ivière] *des Petits Mistassins*», cette dernière déversant au Saguenay à proximité de

²³ Dorion, Nicole, *Postes de traite*, [Section «Patrimoine»], Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 1994, Document ministériel accessible sur Internet (mise à jour : 6 juin 2007).

Chicoutimi²⁴. Ils font partie des groupes autochtones qui fréquentent les missions et les postes du *Domaine* royal dans sa partie saguenayenne. Et comme certaines familles papinachoises des terres nomadisent non seulement au lac Manouane mais également dans cette région qui comprend le lac Onistagane, les contacts réguliers entre les deux groupes demeurent très plausibles pour ne pas dire incontournables.

Le missionnaire Coquart signale en 1750 que les chasseurs papinachoises des lacs Manouane et Onistagane, pourtant associés aux Îlets-Jérémie, n'hésitent pas à descendre à Chicoutimi pour la traite, ce que les familles mistassines de la même région ont également fait pour leur part jusqu'à la fin du Régime français²⁵? La grande quantité d'actes consignés aux deux Registres conservés de Tadoussac (1668-1700; 1691-1758) en attestent largement bien que cette archive ne discrimine pas toujours les «*Petits Mystassins*» de la population mistassine générale qui fréquentent les missions des jésuites²⁶. De plus, la rivière accolée aux Petits Mistassins par le missionnaire Laure qui débouche précisément sur la rive nord de la rivière Saguenay, légèrement en amont des établissements du poste de Chicoutimi²⁷, pourrait être, si l'on transpose dans une cartographie contemporaine, la rivière Manouane ou encore la rivière Shipshaw qui, au 17^e siècle, portait le nom de «*Papinachois*». Ces croisements ne font que renforcer l'idée de deux communautés de chasseurs, l'une papinachoise et l'autre mistassine, liées possiblement par des portions de territoire contiguës et parfois par des réseaux de

²⁴ Pierre Laure, *Carte du Domaine en Canada dediee a Monseigneur le Dauphin par le Pere P.L. de la Compagnie de Jesus*, 1731 (23 août), Archives nationales du Canada, Ottawa, Service de la Cartographie ancienne; Pierre Laure, *Carte du Domaine du Roy en Canada Dressée par le pere Laure j. 1731 – Augmentée de nouveau, reveüe et corrigée avec grand Soïn en attendant un exemplaire complet l'automne 1732...*, 1731 [1732], Archives nationales du Canada, Ottawa, Service de la Cartographie ancienne.

²⁵ Dans les années 1740, le fermier royal Cugnet remet sur pied l'avant-poste des Mistassins qui dépend entièrement de Chicoutimi. En 1786, les Mistassins compte parmi les emprunteurs du magasin de ravitaillement de la Société de gestion des *King's Posts* et leur poste relève toujours du commis de Chicoutimi. Toutefois, les documents ne différencient pas les Petits Mistassins des Grands Mistassins, ces derniers évoluant plus profondément dans les hauteurs. Dans ce dernier cas, 4 emprunteurs sont des chefs dont deux détiennent une dette six fois supérieure à celle des autres chasseurs, ce qui laisserait supposer que toute la communauté mistassine ne descend pas forcément soit au poste de Chicoutimi, soit à l'avant-poste laissant aux chefs le soin d'amasser les denrées pour une redistribution éventuelle dans l'hinterland ou même pour le commerce avec d'autres groupes nomades alliés; En 1808, un représentant de la North West Company (James McKenzie), alors détentrice du bail du *Domaine* depuis 1802, signale toujours la présence d'un avant-poste chez les Mistassins mais sa localisation au sud-ouest du grand lac Mistassini de l'autre côté de la hauteur des terres a pour effet d'exclure dans ce cas précis les Petits Mistassins qui fréquentent la région du lac Onistagane (p. 446) (voir ci-avant dans les notes infrapaginales pour l'adressage archivistique de ces sources déjà citées).

²⁶ Léonidas Larouche, *Le Second registre de Tadoussac – 1668-1700*, p. 210-11; Léo-Paul Hébert, *Le Troisième Registre de Tadoussac – Miscellaneorum Liber [1691-1758]*, p. 334.

²⁷ Pierre Laure, *Carte du Domaine en Canada dediee a Monseigneur le Dauphin par le Pere P.L. de la Compagnie de Jesus*, 1731 (23 août), Archives nationales du Canada, Ottawa, Service de la Cartographie ancienne.

circulation hydrographiques communs, entre autres dans leurs déplacements dans la zone chicoutimienne pour des raisons commerciales.

Dans la deuxième moitié du 18^e siècle, la cartographie ancienne est unanime : les «*Petits Mistassins*» collent à la frange ouest et sud-ouest du lac Onistagane, une localisation qui avoisine un territoire de chasse propre aux Papinachois²⁸. Des cartes anglaises vont signaler des «*Little Mistassins*» jusqu'au milieu du 19^e siècle mais cette appellation relève, à cette période, davantage d'une information cartographique caduque et non vérifiable sur le terrain²⁹. Par exemple, le «*Magnus Liber*» (4^e Registre civil des baptêmes, mariages et sépultures des Indiens du *Domaine du Roi* pour les années 1759-1794) ne les mentionnera à peu près plus³⁰.

Pour leur part, les Naskapis nomadisant dans les hauteurs du lacustre multiplient durant la période estivale les visites vers le sud, surtout au 19^e siècle. Par exemple, le missionnaire Jean-Baptiste Gagnon consacre trois mariages naskapis à Chicoutimi le 28 juin 1851³¹. Il convient de préciser que leur présence demeure discrète et sporadique. Cette datation correspond à la période (entre 1840 et 1865 surtout) où l'on retrouve d'ailleurs des Naskapis qui fréquentent plus régulièrement la côte pour rencontrer le prêtre et faire la traite. Les sources

²⁸ Jacques Nicolas **Bellin**, *Partie orientale de la Nouvelle France ou du Canada dédiée à Monseigneur...*, 1755; Eman **Bowen**, *An Accurate Map of North America : describing and distinguishing the British, Spanish and French Dominions...*, 1763; Thomas **Kitchin**, *A New Map of North America wherein the British Dominions in the Continent...Also Extracts from the Definite Treaty of Peace in 1763, relative to the Cessions made to His Britannik Majesty on the Continent...*, 1763; Jonathan **Carver**, *A new map of the province of Quebec according to the proclamation of the 7th of October 1763 from the French surveys connected with those made after the war*, 1776; Samuel **Dunn**, *A Map of the British Empire in North America... improved from the Surveys of Cap^t Carver*, 1776; Robert **Laurie** et James **Whittle**, *A New and Correct Map of the British Colonies in North America comprehending Eastern Canada with the province of Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and the Government of Newfoundland...*, 1794 (12th May); William **Faden**, *The United States of North America with the British Colonies...*, 1809 (Les Grands Mistassins sont également inscrits sur cette carte mais, cette fois, au nord du lac du même nom, soit à bonne distance des Petits Mistassins qui, en deçà de la ligne de partage des eaux sillonnent toujours la bordure ouest du territoire en litige au sud-ouest du lac Onistagane). À noter que toutes les cartes mentionnées se retrouvent soit aux Archives nationales (Service de la Cartographie ancienne), soit à la Cartothèque de l'Université Laval à Québec, soit au Musée de l'Amérique française (Section [Cartes]) à Québec ou encore soit aux Archives nationales du Québec (Service des Cartes et Plans).

²⁹ Joseph **Bouchette**, *Map of the Provinces of Canada, New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland and Prince Edward Island with a large section of the United States and exhibiting the boundary of the British Dominions in North America, according to the Treaties of 1842 & 6, 1846*, Archives nationales du Canada, Ottawa, Service de la Cartographie ancienne; F. A. **Garnier**, *États-Unis de l'Amérique du Nord. Limite en 1855 – Atlas sphéroïdal & universel de géographie*, [1860] 1862 (Cartothèque : Université Laval – Québec); **Dawson Bros.**, Montréal, *Dawson's Map of the Dominion of Canada*, 1872 (Cartothèque : Université Laval – Québec).

³⁰ L.-P. Hébert, *Le Quatrième Registre de Tadoussac - Magnus Liber [1759-1784]*, p. 139, 142.

³¹ Registres d'état civil, Paroisse Saint-Xavier de Chicoutimi, vol. 1, F^o 161-162.

les mentionnent à la seigneurie des Mille-Vaches (à Portneuf) et aux *King's Posts* (aux Îlets-Jérémie, à Godbout, mais principalement à Sept-Îles et à Moisie).

Groupes repoussés (Abénaquis, Hurons)

Il est d'autres communautés autochtones qui sont mal endurés sur le territoire. Par exemple, les Montagnais du Saguenay protesteront régulièrement auprès de l'autorité coloniale de la présence gênante au cours du 18^e siècle de chasseurs étrangers --entre autres des Abénaquis de Trois-Rivières et des Hurons-- venus squatter leur territoire de chasse³². De par leur nombre imposant, les groupes abénaquis ne manquent pas d'intimider, voire de confronter et même de dépouiller de leurs fourrures certaines familles montagnaises disséminées dans les aires de piégeage saguenayennes et piékouagamiennes.

Cette concurrence incommodante est également visible au 19^e siècle. Dans les années 1840, plusieurs familles abénaquises de Bécancour se retrouvent dans la région du Bas-Saguenay à Pointe-aux-Bouleaux pour y faire la chasse et le piégeage au profit de la compagnie de la Baie d'Hudson³³. Ces chasseurs de remplacement ont été embauchés et déplacés dans le but de régler le problème de main-d'œuvre autochtone dans la région de Tadoussac. Sans doute convient-il établir un lien plausible avec les épidémies survenues dans les postes limitrophes des Îlets-Jérémie (Betsiamites) et de Chicoutimi durant cette période³⁴.

On retrouve également une présence abénaquise au lac Saint-Jean lord de la création de la réserve de Pointe-Bleue en 1856. D'après un rapport d'arpentage, les frères Gill, Abénaquis métissés, sont les premiers à avoir défriché du terrain et construit des établissements sur l'emplacement de la réserve³⁵. Avec les Abénaquis qui, de toute évidence, sont là pour rester, il

³² Archives nationales de France (Fonds des Colonies) – *Procès-verbal des interrogatoires de trois Montagnais du lac Saint-Jean et du fils du chef des Abénaquis de Saint-François*, (signé : Raudot) - Série C11A, Correspondance générale (Canada), vol 25, folio 35, 3 août 1706.

³³ [Correspondance: F. Durocher, omi / Évêque de Québec, 28 octobre 1844], reproduit dans *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1845, #6, p. 148-51.

³⁴ *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 20, p. 134-5, «M. Cazeau (Évêché) / James Keith (HBC)», 29 septembre 1842.

³⁵ Mgr Victor Tremblay, «La première famille fixée à la Pointe-Bleue», *Saguenayensia*, Nov. / Déc. 1970, vol.12, #6, p.148.

y a lieu d'y voir un bel exemple de métissage intra-amérindien dans la société montagnaise saguenayenne et piékouagamienne.

1.2.2 Les visiteurs autorisés : les Papinachois (1706-1921)

1706 – Chefs montagnais à l'Intendant

À l'été de 1706, l'affiliation des Papinachois avec le Saguenay est signalée par trois chefs montagnais de Tadoussac et du Lac Saint-Jean qui, se plaignant de la présence irrégulière de chasseurs abénaquis sur leur territoire de chasse et de piégeage les deux hivers précédents, déclareront par leur truchement à l'Intendant Gilles Raudot «*qu'ils n'ont point veu d'autres nations chasser sur leurs terres autres que les Papinachois qui sont de leur mêmes terres*»³⁶.

1750 – Le jésuite Coquart en inspection

Le jésuite Claude-G.Coquart indique dans un rapport de 1750, comme suite de son inspection des postes à la demande de l'Intendant François Bigot, que les chasseurs des Îlets-Jérémie ne manquent pas de descendre occasionnellement à Chicoutimi plutôt qu'aux Îlets-Jérémie (Betsiamites) pour traiter leurs fourrures³⁷. Les allégeances économiques peuvent être volatiles.

1785 - Lettre du chef montagnais Pituabanu

Vers la fin de l'été de 1785, le vieux chef de poste (métissé) des Îlets-Jérémie, René Pituabanu, négocie sa fidélité commerciale au *bourgeois* du *Domaine* en lui rappelant que ses jeunes chasseurs ne demandent pas mieux que de venir traiter aux Îlets («*why should they not bring them [castors] to you*») à condition toutefois que le bateau de la Société puisse livrer l'approvisionnement requis au magasin du poste en temps opportun pour leur permettre de rentrer dans les terres et de faire leur chasse saisonnière³⁸. La menace de passer à un poste

³⁶ Archives nationales de France (Fonds des Colonies) – *Procès-verbal des interrogatoires de trois Montagnais du lac Saint-Jean et du fils du chef des Abénaquis de Saint-François*, (signé : Raudot) - Série C11A, Correspondance générale (Canada), vol 25, folio 35, 3 août 1706.

³⁷ C.-G. Coquart, *Relations des Jésuites*, 5 avril 1750, (Twaites, vol. 69, p. 106, 108 – [1896] 1900).

³⁸ British Museum, *Add. Manuscript*, vol. 11.038, «Miscellaneous Papers», folio 11, no 1 [Lettre 1] (Copie enregistrée de deux lettres au *Manuscript Room* des Archives nationales du Canada le 28 février 1916 : *William Marsden Collection*, 1795-1797 – cote MG21, Add MSS 11038).

limitrophe connu et accessible aux chasseurs montagnais du fleuve est donc toujours bel et bien présente.

1823-4 – Déposition d'un traiteur à la Chambre d'Assemblée

Lors d'une déposition à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, l'explorateur et coureur des bois François Verreault, lorsque interrogé par les enquêteurs sur l'identité de la «*Nation Sauvage*» qui habite la «*Contrée*» du Saguenay / lac Saint-Jean, donne cette réponse : «*La Nation Montagnaise, leur nom Sauvage est Papinashuah, qui veut dire Rieurs ou Ricaneurs, et effectivement ils le sont*»³⁹. Provenant d'un trafiquant ayant épousé une Montagnaise et vécu 50 ans dans la région, le témoignage qui comprend également un dénombrement précis des familles pour chaque poste de traite de tout le secteur revête une grande fiabilité.

1844-5 – Hivernement et co-habitation à Chicoutimi : propagation oblate

Quelques données démographiques des «*Sauvages*» du fleuve de 1844 ne manquent pas de susciter un questionnement relié à l'identité des familles montagnaises évoluant tant sur la côte qu'au Saguenay. Il est rapporté par les missionnaires fixés à Chicoutimi à l'hiver 1844-1845 qu'une trentaine de familles montagnaises ont été «*retenu[es]*» à cet endroit pendant trois mois et, que pour cette raison, les deux pères oblats ont pu parfaire leur connaissance de la langue montagnaise⁴⁰. Or, le père Flavien Durocher informe son supérieur que ces Montagnais «*en quartier d'hiver à Chicoutimi*» proviennent des Îlets-Jérémie⁴¹.

Doit-on limiter ce déplacement hivernal du fleuve vers l'intérieur aux seules familles dites *domiciliées* des Îlets-Jérémie qui connaissent annuellement une saison creuse de deux à

³⁹ [Témoignage de François Verreault devant un Comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 30 décembre 1823 – 30 janvier 1824], Bas-Canada, Législature, Chambre d'Assemblée, *Appendix to the XXXIIIrd volume of the Journals of the House of Assembly of the province of Lower-Canada, fourth session of the eleventh Parliament*, Québec, John Neilson, 1824, volume 33, appendice (R.) A, 1824, p. R23. En contrepartie, il convient de signaler que, pour sa part, l'arpenteur général du gouvernement bas-canadien, Joseph Bouchette, précisera dans son dictionnaire topographique de 1832 : «*The Montagnais or mountaineer nation, called in the cree language Papinashuah, which means «laughers or sneerers», are descended from the Algonquins...*» (Joseph Bouchette, *Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, Longman, Rees et al, 1832, [voir par l'ordre alphabétique à la sous-section «*The Montagnais or mountaineer nation*» du mot «*INDIANS*»]).

⁴⁰ [«Saguenay»], *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1845, #6, p. 146-7.

⁴¹ [Correspondance: F. Durocher, omi / Père Guigues, 17 septembre 1845], reproduit dans *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1847, #7, p. 105-6.

trois mois lors de la prise des glaces à la côte, ce qui dans les circonstances les empêchent d'accéder au large pour chasser le loup-marin⁴²? Mais pourquoi hiverner à Chicoutimi plutôt qu'au fleuve (ou dans les terres de chasse habituelles à proximité du fleuve)? Est-ce une situation d'exception? Il faut d'emblée ne pas craindre de réception hostile pour pouvoir en si grand nombre débarquer chez le voisin, surtout si l'on songe que le nombre de familles associées à Chicoutimi (secteur Saguenay / lac Saint-Jean) ne dépasse pas 35 à cette période. Mais ces Montagnais de la région immédiate de Betsiamites sont-ils vraiment en terre étrangère?

De plus, le missionnaire Durocher ajoute qu'au moment d'entreprendre sa mission estivale au mois de mai suivant (1845), il laissa ces Montagnais des Îlets-Jérémie (Betsiamites) «à Chicoutimi, occupés à construire leurs canots d'écorce» avant leur retour au fleuve le mois suivant⁴³? La région de Betsiamites serait-elle en reste de bois de bouleau? Peu probable⁴⁴. Pourtant ce ne sera pas la dernière fois que des Montagnais rattachés à la côte, et de façon plus spécifique aux Îlets-Jérémie, sont associés à la région du lac Saint-Jean ou à tout le moins à un territoire de chasse et de piégeage qui lui est associé.

1864 – Rapport commercial sur les chasseurs de Manouane

Cette présence papinachoise en territoire saguenayen est également évoquée dans un rapport commercial adressé par le commis de Betsiamites à la compagnie de la Baie d'Hudson en septembre 1864. À l'argument des Indiens de Betsiamites en hivernement dans la région des rivières Manouane et Shipshaw (appelée «rivière des Papinachois» dans la documentation du 17^e siècle, cette dernière se déversant à proximité de Chicoutimi) qui évoquent entre autres raisons le danger de voir se déplacer la bande du lac Saint-Jean vers leur territoire de chasse et

⁴² Ou devrait-on plutôt penser aux *affidés* des mêmes Îlets-Jérémie qui nomadisent dans les régions des lacs Pipmuagan, Onistagan et Manouane et qui, depuis le Régime français, gagnent occasionnellement le poste de Chicoutimi pour la traite par des voies hydrographiques bien connues, soit les rivières Péribonka, Manouane et Shipshaw, cette dernière dénommée «des Papinachois» au 17^e siècle et qui se déverse légèrement en amont de Chicoutimi. Pour une localisation de ces rivières, voir la carte de James White, *Concessions in Labrador and Newfoundland granted by the French...*, 1923 (reproduite dans The Privy Council, *Forts and Trading Posts...*, 1926, Annexe).

⁴³ [Correspondance: F. Durocher, omi / Père Guigues, 17 septembre 1845], reproduit dans *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1847, #7, p. 106-7.

⁴⁴ Louis Babel, Charles Arnaud *et al*, *Journal de nos missions montagnaises (Betsiamits)*, [1869-1896], Fonds de la Paroisse Notre-Dame-de-Betsiamites (Manuscrit copié de la Société historique du Saguenay et vérifié par Victor Tremblay, prêtre archiviste, en 1949), [«Lettre de R. P. Arnaud au P. Aubert, ass. du Sup. général à Paris»], p.21 (p.29 au manuscrit).

de piégeage dans l'éventualité de l'établissement d'un avant-poste de traite dans leur secteur, le commis Matthew Fortescue formule dans son envoi une réponse plutôt cinglante aux dénigreur du projet: «*As regards the hunting grounds it is all Nonsense. Each hunts & kills wherever he can & they [Bersimis Indians] always encroach upon the Lake St John and the Nascoppie Indians territory*»⁴⁵. À noter ici l'idée de constant empiètement («*always encroach*») chez les voisins des zones chicoutimienne et piékouagamienne par les Montagnais (Papinachois) *affidés* à Betsiamites pour la chasse et le piégeage.

1921 – Correspondance d'un agent de terrain (Affaires Indiennes – Canada)

De nombreuses lettres échangées entre le curé d'une paroisse saguenayenne, le Département des Affaires des Sauvages et le responsable de l'agence indienne stationnée à Pointe-Bleue (Réserve montagnaise du lac Saint-Jean) nous informent que plusieurs familles montagnaises étrangères à la région se retrouvent durant la période de Noël et durant l'été à Saint-Fulgence (sinon à Chicoutimi) pour la traite, pour se procurer de la boisson par l'intermédiaire de citoyens canadiens peu scrupuleux à leur soutirer leur argent et même pour y louer des maisons avant leur retour dans les terres de chasse à l'hiver⁴⁶. Leur présence entraînerait toute une série de désordres que le curé de la paroisse souhaiterait endiguer en les enjoignant, par l'intervention de l'autorité fédérale, de retourner d'où ils proviennent. Or, il est signalé dans un rapport de l'agent Armand Tessier à son supérieur d'Ottawa que «*Ces sauvages viennent à peu près tous de Bersimis [Betsiamites], et avant de se fixer là demeuraient depuis quelques années avec le groupe de sauvages de Ste-Anne de Chicoutimi*».

Le même agent ajoutera : «*Je ne considère pas qu'ils puissent être induits à retourner à leur propre réserve qui devrait être Bersimis. Ce sont des nomades qui partiront de là [rang Saint-Louis de Saint-Fulgence] d'eux-mêmes quand ils ne trouveront plus personne pour leur procurer le logement, des provisions, acheter leurs pelleteries et les faire boire*».

⁴⁵ Archives provinciales du Manitoba – HBCA, B/17/b/2 – Section B, Post records – *Bersimis*, 1857-1864, type B – Correspondance Books, Unité 2, Bobine 1M175, fol. 19 -14 septembre 1864 (Matthew Fortescue à E. M. Hopkins).

⁴⁶ Bibliothèque et Archives Canada, RG10 (Record Group 10), Archives du ministère des Affaires indiennes (1677-1969), *Correspondence regarding Nomad Indians who came to Saint-Louis de Fulgence to live, trade and drink*, Vol. 228, Dossier 557815, Bobine C-11344 (Voir en particulier la lettre de l'agent gouvernemental Armand Tessier au Secrétaire du Département des Affaires des Sauvages (Pointe-Bleue, 14 septembre 1921)).

Sur plus de deux siècles au moins (1706-1921), pour les Montagnais de l'hinterland méridional nord-côtier (appelés antérieurement *Papinachois*) associés au poste et à la mission des Îlets-Jérémie (Betsiamites) localisés à la jonction de la rivière Betsiamites et du fleuve Saint-Laurent en haute Côte-Nord, le territoire de chasse et de piégeage de la zone saguenayenne leur semble de tout temps accessible sans que leurs visites répétées fassent l'objet d'une quelconque désapprobation de la part des familles montagnaises résidentes du pays chicoutimien ou piékouagamien.

REPRODUCTION INTERDITE - Droits réservés aux auteurs experts

1.3 Une communauté chicoutimienne durement éprouvée

Sur les plans socio-économique et culturel principalement, la communauté montagnaise de Chicoutimi traverse des périodes de fortes secousses tout au long du Régime anglais. L'arrivée massive d'une population canadienne (exploitation agricole et forestière) accélère la rupture définitive avec ses modes de vie ancestrale tout en la privant de vastes portions des territoires habituels de chasse et de piégeage. Quelques marqueurs sont retenus pour illustrer cet état de fait.

1.3.1 Langue redéfinie (1770-1845)

1845 – Missionnaire oblat à son supérieur d'Ordre

S'il faut en croire les premiers missionnaires oblats à se familiariser avec les langues autochtones, la langue montagnaise a également subi des transformations radicales sur la seule courte période des deux régimes coloniaux. Dans un rapport de mission de 1845, l'oblat Flavien Durocher signale que la langue «*algonquine*», qu'il connaît déjà, «*a quelque analogie avec celle des Montagnais*» des Îlets-Jérémie réfugiés à Chicoutimi pour leur hivernement si bien qu'il a pu les confesser dans leur «*idiôme*»⁴⁷. Toutefois, les écrits montagnais (catéchismes, dictionnaires, grammaires, prières) rédigés au siècle précédent par les jésuites [Pierre Laure (1720-1731) et De La Brosse (1766-1775)] n'ont été d'aucun secours car «*ils [Montagnais] ne les comprennent presque plus, tant cette langue a subi de variations*».

Dans une autre lettre, le même missionnaire précisera à son supérieur que «*ces livres... ne sont plus en harmonie avec la langue actuelle. Deux mois consacrés à l'étude de ces anciens ouvrages ne servirent qu'à nous convaincre que tout était à refaire : grammaire, dictionnaire*»⁴⁸. À mi-chemin seulement du 19^e siècle, les Montagnais de la Côte Nord ne parlent plus la langue que leurs ascendants parlaient sous le Régime français, à savoir trois générations plus tôt. Le métissage intertribal en serait une raison plausible auquel il faut ajouter l'amalgame régulier d'éléments étrangers (Abénaquis, Micmacs, etc.) au noyau montagnais

⁴⁷ [«Saguenay»], *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1845, #6, p. 146-7.

⁴⁸ [Correspondance: F. Durocher, omi / P. Guigues, omi, 17 septembre 1845], reproduit dans *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1847, #7, p. 105.

d'origine (phénomène d'ethnogénèse intra-amérindienne) qui avait subi périodiquement depuis le 17^e siècle des creux démographiques attribuables le plus souvent aux épidémies sévissant dans la région saguenayenne comme sur la Côte-Nord.

1.3.2 État de dépendance (1786-1848 et ss)

1786 – Les chasseurs les plus endettés du Domaine (Cour des Plaidoiries)

Le 30 septembre 1786, les associés Grant, Dunn & Stewart se voient retirer leurs droits de traite exclusive du *Domaine du Roy* au profit des frères Davison et F. Baby pour une durée de 15 ans. Comme les anciens fermiers souhaitent, au moment de la passation des titres, se faire payer par les nouveaux bailleurs les dettes encourues mais non encore payées par les chasseurs des différents postes du *Domaine* royal, il s'ensuit un procès. Plusieurs commis comparaissent alors devant la cour pour donner le compte de chaque emprunteur et de ce fait livrer une information de première main sur la population autochtone relevant de chaque établissement⁴⁹.

Ces dettes ont été contractées en retour de marchandises fournies par le traiteur pour être remboursées en fourrures par les chasseurs au terme de la saison de piégeage. À cet effet, les chiffres montrent que les Indiens (Montagnais et Naskapis) des *King's Posts* ont cumulé pour £8,540 de dettes, ce qui équivaut à 21 862 castors, selon la méthode de calcul en cours à l'époque. En moyenne générale, chaque emprunteur a un niveau d'endettement de 104 castors (l'équivalent en argent à environ £30). Or, les 30 emprunteurs montagnais de Chicoutimi doivent 4 409 castors, ce qui les place en tête des listes des Indiens endettés avec 147 castors par individu⁵⁰. Ils se différencient nettement de leurs compatriotes des Îlets-Jérémie qui affichent une moyenne individuelle de 102⁵¹ ou encore de ceux de Portneuf (seigneurie des Mille-Vaches) avec 46⁵².

⁴⁹ BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec), *Cours des Plaidoyers communs*, «Abstract of debts...», Septembre 1788, TL 15/41, dossier 3386-1.

⁵⁰ BAnQ, *Cours des Plaidoyers communs*, «*Dettes des Sauvages...*», 1786, TL15/41, dossier 3386-1 / Chicoutimi.

⁵¹ BAnQ, *Cours des Plaidoyers communs*, «*Etat des credits...*», 1786, TL15/41, dossier 3386-1 / Îlets-Jérémie.

⁵² BAnQ, *Cours des Plaidoyers communs*, «*Etat des Debts...*», 1786, TL15/41, dossier 3386-1 / Portneuf.

Le contraste est encore plus frappant avec les Naskapis des Sept-Îles qui limitent leur niveau d'endettement à environ 15 castors par chasseur emprunteur⁵³. Bien que la clientèle autochtone de Sept-Îles soit moins dépendante du magasin approvisionneur --la chasse prévaut sur le piégeage--, il n'en reste pas moins que cet écart dans l'endettement rend compte pour les familles montagnaises de Chicoutimi de l'état manifeste de leur vulnérabilité économique.

1848 et ss – Soutien gouvernemental indispensable

Cette dépendance économique des Montagnais de Chicoutimi semble se maintenir jusqu'à mi-chemin au 19^e siècle où l'état de misère et de besoin est tel que les familles ne sont plus en mesure de retourner en forêt pour assurer leur survie hivernale. L'évêque Pierre-Flavien Turgeon de Québec signalera au missionnaire basé à Grande-Baie (1848) qu'un subside gouvernemental sera alloué aux «*sauvages*» qui se trouvent «*en détresse et incapables faute de vêtements ainsi que de provisions de bouche et de chasse de laisser la rive du Saguenay pour aller chercher leur vie où ils ont coutume de la trouver*»⁵⁴.

Cette aide sera toutefois conditionnelle selon la volonté de l'évêque : les familles «*s'éloigneront immédiatement de Chicoutimi. Un des motifs qui m'ont engagé à me mêler de l'affaire était d'éloigner ces pauvres gens d'un lieu où je sais qu'ils n'ont rien à gagner et où au contraire ils ont tout à perdre, leur âme comprise*».

Le père Durocher, assisté du père Garin, tous deux «*missionnaires chargés de la conduite spirituelle des ces Sauvages*» verront en compagnie de l'entrepreneur Peter McLeod, au partage équitable des vivres. L'abbé Jean-Baptiste Gagnon y sera également et, au besoin, remplacera les deux oblats si ces derniers sont dans l'impossibilité de se rendre à Chicoutimi. Une partie des marchandises sera redirigée vers Tadoussac pour accommoder les «*sauvages du bord du St. Laurent*».

⁵³ BAnQ, Cour des Plaidoyers communs, «*Etat des Credit...*», 1786, TL15/41, dossier 3386-1 / Sept-Îles.

⁵⁴ AAQ (Archives de l'Archevêché de Québec), *Registre des lettres*, vol. 22, p. 448-9, Corresp. : Mgr Turgeon / Père Durocher – 8 novembre 1848.

Par nécessité, l'allocation gouvernementale devra être renouvelée dans les années subséquentes pour la communauté chicoutimienne⁵⁵.

1.3.3 Moralité montagnaise décriée au Saguenay (1838-1857)

1838; 1857 – Assiduité religieuse déficiente (Rapport de mission)

Durant tout le Régime anglais, il y a lieu de constater qu'il y eut un net recul par rapport au degré de christianisation observée au siècle précédent dans les missions montagnaises. Les Montagnais de Chicoutimi n'échapperont pas à cette observation. Un rapport adressé à l'archevêché de Québec signale un seul communiant sur les 125 fidèles assemblés pour la mission de 1838 sous l'égide de l'abbé Isidore Doucet⁵⁶. Le fait que l'on ait confié à ce dernier la seule mission de Chicoutimi (contrairement à son confrère l'abbé François Boucher qui hérite de la totalité des missions du *Domaine du Roy* et des seigneuries)⁵⁷ laisse supposer que l'arrivée massive dans cette région des premiers contingents d'ouvriers forestiers et de défricheurs nécessitera une surveillance ecclésiastique accrue vu la vulnérabilité à bien des égards de la population autochtone locale.

Chose certaine : la situation inquiète grandement le clergé canadien. Déjà, Mgr Jean-François Hubert tenait un même discours dans un rapport de 1794 sur les missions canadiennes qu'il faisait parvenir au Saint-Siège : «*La plupart de leurs missionnaires sont forcés de n'admettre à la communion qu'un très petit nombre d'hommes*»⁵⁸.

Et en retournant davantage dans le temps, on retrouve dans le dernier quart du 18^e siècle les mêmes préoccupations touchant le «*penchement inconcevable*» des Montagnais pour les

⁵⁵ AAQ, *Registre des lettres*, vol. 23, p. 107-8, Corresp. : Cazeau / É. Parent – 5 déc. 1849; AAQ, *Registre des lettres*, vol. 23, p. 178-181, Corresp. : Mgr Turgeon / Père Durocher – 16 févr. 1850.

⁵⁶ [Rapport de mission à l'évêque de Québec pour l'année 1838 par l'abbé Isidore Doucet, curé de l'Île-Verte], signalé dans René Bélanger, «Les prêtres séculiers du diocèse de Québec, missionnaires au Domaine du Roi et dans la seigneurie de Mingan, de 1769 à 1845», *Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique*, Rapport 1955-56, p.20.

⁵⁷ AAQ, *Registre des lettres*, vol. 18, p. 296-7-1, Corresp. : Mgr Signay / M. Boucher – 1^{er} mai 1838.

⁵⁸ [«Rapport des mission canadiennes adressé au Saint-Siège par Monseigneur Jean-François Hubert, évêque de Québec, 1794»], signalé dans René Bélanger, «Les prêtres séculiers du diocèse de Québec, missionnaires au Domaine du Roi et dans la seigneurie de Mingan, de 1769 à 1845», *Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique*, Rapport 1955-56, p.15.

boissons enivrantes avec en surcroît la délicate question de la chasteté équivoque des femmes qui n'est pas sans lien avec les abus décriés par le clergé qui reproche du même coup le comportement souvent peu exemplaire de la population canadienne [engagés des postes, marins de passage, libres trafiquants] fréquentant ces terres éloignées. Un mandement de 1769 de Mgr Briand de même que la correspondance et autres consignations écrites (entre autres des *Annales*) du ministère du père De La Brosse, dernier jésuite missionnaire chez les Montagnais jusqu'en 1782, en témoignent largement⁵⁹. Déjà dans les premières années suivant la Conquête, le père Coquart signalait que sous le nouveau Régime britannique, les Montagnais n'offraient plus la même «*docilité*» en raison de la recrudescence de la vente libre d'eau-de-vie qui les éloignait des missionnaires⁶⁰. Quatre sermons rédigés entre 1761 et 1764 serviraient de mise en garde à cet effet⁶¹.

On ne peut finalement que constater un relâchement généralisé de la pratique des sacrements qui serait en partie attribuable à la présence relâchée du travail missionnaire dispensé dans les postes du *Domaine du Roy* et dans les seigneuries nord-côtières durant l'intérim des prêtres séculiers. Libérés provisoirement de leur paroisse (diocèse de Québec) par leur évêque pour courir les missions, ces derniers auront tant bien que mal assuré la relève des missionnaires jésuites depuis 1782. Leur ministère demeurera périphérique, leur échange avec les familles se limitant à une rencontre estivale volante au moment où les bandes nomades faisaient escale dans les postes de traite⁶².

Finalement, les abbés n'auront établi que des contacts très réduits avec les groupes rencontrés. On devra attendre l'arrivée des pères oblats au milieu des années 1840 pour assurer des échanges répétés devant conduire dans certains cas à la reprise presque complète de l'évangélisation de ces communautés nomades. S'intercalant entre la présence remarquée et permanente de deux grandes communautés missionnaires (les Jésuites et les Oblats de Marie-

⁵⁹ «Mandement à toute la nation montagnaise, Québec, 13 mai 1769», Mgr Jean-Olivier Briand, évêque de Québec ET «Lettre à M. Gravé, V.G. : Tadoussac, 21 avril 1780 [par le père Jean-Baptiste de La Brosse, jésuite]» (documents cités dans R. Bélanger, «Les prêtres séculiers du diocèse de Québec, missionnaires au Domaine du Roi et dans la seigneurie de Mingan, de 1769 à 1845», *Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique*, Rapport 1955-56, p.15; Leo-Paul Hébert, «Les Annales du Père Jean-Baptiste de La Brosse, S.J.», *Saguenayensia*, vol. 16, no 4, juillet-août 1974, p. 83 (#8), 92 (#20).

⁶⁰ Joseph Cossette, *DBC*, «Coquart, Claude-Godefroy», Tome 3 (1741-1770).

⁶¹ Léo-Paul Hébert, [*Magnus Liber*] – *Le Quatrième registre de Tadoussac*, Introduction, p. XV.

⁶² R. Bélanger, «Les prêtres séculiers du diocèse de Québec, missionnaires au Domaine du Roi...», *SCHÉC*, Rapport 1955-56.

Immaculée), le ministère itinérant des séculiers étalé sur environ une soixantaine d'années révèle forcément une rupture dans la continuité de l'œuvre apostolique auprès des populations montagnaises et naskapiés.

À titre anecdotique mais néanmoins significatif, le *Registre d'état civil* d'une paroisse chicoutimienne signale au 20 juillet 1857 le baptême de deux enfants montagnais dont, fait étonnant, l'un est âgé de six ans et l'autre de onze⁶³. Contraste remarqué avec le Régime français où une pareille situation serait applicable pour les familles chassant très profondément dans les terres, entre autres des groupes de la mouvance naskapienne dont la fréquentation des postes de traite et des missions demeurait peu courante. Chez les Montagnais, les enfants ne dépassaient que très rarement une année, occasionnellement deux.

1843; 1850 – Jugement comparatif de l'épiscopat

Néanmoins, il semble bien que l'état moral de la communauté montagnaise de Chicoutimi soit mis en cause de façon plus appuyée que ne le sont d'autres groupes familiaux répartis sur le territoire du *Domaine*. En 1850 par exemple, il est projeté par Mgr Turgeon que le résiduel (soit le tiers des £450 d'aide gouvernementale allouées aux Montagnais du Haut-Saguenay l'année précédente) serait redirigé par l'évêque de Québec vers les «*Sauvages de la mer*» qui à priori en avaient été écartés⁶⁴.

En effet, un deuxième document de l'épiscopat confirmera que la «*balance*» de l'octroi sera exclusivement accordé aux Montagnais qui fréquentent les «*Postes du Roi au dessous du Saguenay*» pour pouvoir bénéficier de grains de semence le printemps suivant, d'habillement, de provisions de bouche de même que de plomb et de poudre pour la chasse⁶⁵. Apparemment que le subside servira mieux ces derniers qui, par «*leur tempérance et leur bonne conduite*» selon les missionnaires Jean-Baptiste Gagnon (séculier) et Flavien Durocher (oblat), se distinguent des «*Sauvages de Chicoutimi*» que cette «*libéralité du gouvernement... ne pourrait que démoraliser [comprendre démotiver et corrompre]*». Déjà en 1843, Mgr Signay parlait en

⁶³ *Registre d'état civil*, Paroisse Saint-François-Xavier (Chicoutimi), Vol. 2, f° 185, 20 juillet 1857.

⁶⁴ AAQ, *Registre des lettres*, vol. 23, p. 178-181, Corresp. : Mgr Turgeon / Père Durocher – 16 févr. 1850.

⁶⁵ AAQ, *Registre des lettres*, vol. 23, p. 432-3, Corresp. : Cazeau (Évêché) / Ét. Parent – 12 oct. 1850.

termes peu élogieux de ses «*pauvres chrétiens*» [Montagnais] de Chicoutimi qui ont donné peu de consolation à ses missionnaires en raison de leur «*ivrognerie*»⁶⁶.

1850 – Directives épiscopales au responsable des missions

En raison de la situation particulière qui a été observée dans la région de Chicoutimi --à ne pas oublier qu'un nombre croissant de Canadiens (bûcherons et colons) ont investi tout le secteur depuis une douzaine d'années déjà--, il semble bien que l'autorité cléricale ait été amenée à prendre des décisions conséquentes. À cet effet, toujours en 1850, l'évêché projette de rendre l'entière desserte du Saguenay aux missionnaires OMI (Oblats de Marie-Immaculée), dont Chicoutimi, où ils seront «*mieux situés qu'à St. Alexis [Grande-Baie] pour la surveillance que vous avez à exercer sur les sauvages du Lac St. Jean*».

1.3.4 Une démographie en déclin (1806-1857)

1838-44 – Statistiques éloquentes (compilations épiscopales)

Dans les années 1840, la région du Saguenay doit désormais composer avec une population mixte d'arrivants fraîchement implantés et de Montagnais qui très rapidement se trouveront en minorité sur le territoire. En 1844, l'évêché de Québec évalue la population canadienne récemment établie au Saguenay à 3 000 individus dont 1 500 seulement à Grande-Baie⁶⁷. Or, pour toute la première moitié du 19^e siècle (voir le tableau «*Population montagnaise du Saguenay...*» ci-après), le nombre de familles montagnaises des missions du Saguenay / lac Saint-Jean se limite à environ 35, ce qui correspond à quelque 175 individus. Bien qu'il y ait lieu de constater une légère hausse sur une période de 50 ans (1806-1857), hausse étant encore plus remarquable si le dernier chiffre (1857) n'inclut pas les familles d'Ashuapmushuan, force est d'admettre que le bilan est bien insignifiant lorsque comparé à l'accroissement fulgurant de la population canadienne sur le territoire saguenayen en seulement cinq années.

⁶⁶ *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 20, p. 360-1, «Mgr Signay / Ch. Pouliot», 10 mai 1843.

⁶⁷ [Correspondance: F. Durocher, omi / Évêque de Québec, 28 octobre 1844], reproduit dans *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1845, #6, p. 151.

1806-1857 – Stagnation et décroissance chicoutimienne

Le tableau ci-après se veut concluant. Il confirme une stagnation démographique évidente sur un demi-siècle si ce n'est un net déclin pour la région de Chicoutimi qui en 1857 affiche la somme insignifiante de 5 familles⁶⁸. Dans ce dernier cas, il convient toutefois de rappeler que la réserve de Pointe-Bleue, créée sur la frange sud du lac Saint-Jean l'année précédente, aura pu drainer certaines familles de toute cette zone du Haut-Saguenay et de la Piékouagamie.

-- Population montagnaise du Saguenay dans la première moitié du 19^e siècle--

Ann	Ashua (fam.)	L St-Je (fam.)	Chicou (fam.)	Tadou (fam)	Information complémentaire	TOTAL (fam / indiv.)
1806				[30]	30 «cabanes» : mission de Tadoussac	[30] / [150]
1808	12				Familles non chrétiennes	–
1823	9	12	9	3	L'informateur compte 5 individus / famille	33 / 165
1832	15	10	10		–	35 / [175]
1838			[25]		125 individus : mission de Chicoutimi	[25] / 125
1844					Popul. (colons, ouvriers & Montagnais) au Saguenay : 3 000 dont 1 500 à Grande-Baie	–
1848					30-40 familles: Saguenay & partie du fleuve	30-40 / [175]
1857		33	5		–	38 / [190]

Note : Lire dans l'ordre gauche /droite les colonnes Année, Ashuamouchouane, Lac Saint-Jean, Chicoutimi, Tadoussac.

⁶⁸ Joseph-Charles Taché, *Forestiers et voyageurs*, Montréal, [1863] 1884, p. 113-5 (reprod. dans R. Bélanger, «Les prêtres séculiers du diocèse de Québec, missionnaires au Domaine du Roi et dans la seigneurie de Mingan, de 1769 à 1845», *Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique*, Rapport 1955-56, p.16); J. McKenzie, «King's Posts... Canoe Jaunt ... », 1808 – Reprod. dans Masson, *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, etc...*, p. 445; [Témoignage de François Verreault devant un Comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 30 décembre 1823 – 30 janvier 1824], Bas-Canada, Législature, Chambre d'Assemblée, *Appendix to the XXXIIIrd volume of the Journals of the House of Assembly of the province of Lower-Canada, fourth session of the eleventh Parliament*, Québec, John Neilson, 1824, volume 33, appendice (R.) A, 1824, p. R23; Joseph Bouchette, *Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, Longman, Rees et al, 1832, [voir dans l'ordre alphabétique au mot «INDIANS» à la sous-section «The Montagnais»]; [Correspondance : Abbé Isidore Doucet / Évêque de Québec, 1838], (relaté dans R. Bélanger, «Les prêtres séculiers du diocèse de Québec...», *Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique*, Rapport 1955-56, p.20); *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 22, p. 450-1, «Mgr Turgeon / J.-B. Gagnon, 8 novembre 1848; *Archives de l'Archevêché de Québec*, Gouvernement : VIII, p. 149, 25 mars 1857 - «Etat des familles des Veufs et des orphelins Sauvages...».

2) UNE PRÉSENCE *MÉTISSE* INDÉFINIE

2.1 Le silence des sources (1791-1865)

Il importe de spécifier d'emblée que, pour ce qui est des dénominations possibles des groupes, populations, communautés ou même individus décrits et identifiés sur les territoires saguenayens ou piékouagamiens pour tout le Régime anglais, la terminologie documentaire se réduit aux seuls mots «*Canadiens*» et «*Sauvages*». Les mots métis, demi-sang, chicot, etc. ou toute autre terme qui évoquerait une forme quelconque d'hybridation ne se rencontrent pas. Plusieurs qualificatifs pour désigner les naissances illicites issues d'unions mixtes survenues hors mariage se manifestent toutefois dans les registres d'État civil pour les actes baptismaux par les termes: «*illégitimus*», «*naturalis*», «*spurius*» et «*nothus*»⁶⁹. Par exemple, le missionnaire Claude-G. Coquart passera au latin en de telles circonstances en inscrivant au bas de l'acte : «*natus ex conjunctione illicita*». Le père de La Brosse, pour sa part, donnera l'initiale du nom en indiquant si le rattachement paternel incombe à un Français, par exemple : *H.* [(pour le patronyme Hervieux) suivi du mot] *Gallo*».

Il est toutefois un cas à signaler pour le poste de Tadoussac où l'on fait mention du terme «*libres*». Dans une lettre d'avril 1780 au Vicaire général de l'Évêque de Québec, le jésuite de La Brosse, prêtre affecté au *Domaine du Roy*, pourfend ces employés des compagnies de traite que sont les commis, les engagés et les hommes de métier (tonnelier, forgeron, armurier) qui abusent des «*sauvagesses*» (Montagnaises) en toute impunité : «*Parmi les François de nos Postes, on ne se gêne pas pour parler & agir sans aucune retenue... combien peu on rougit d'avoir des bâtards... il est inutile de vous dire ce que produisent de divorce dans les ménages, et de scandale parmi les libres, ces scandaleux, lorsqu'on flatte ces filles de les épouser*»⁷⁰. Mais sans doute faut-il entendre le terme ici dans le sens de *célibataires*. Le missionnaire en rajoute en fournissant l'exemple de ce commis de Tadoussac retourné à Québec

⁶⁹ Jean-Paul Hébert, *Le Quatrième Registre de Tadoussac – Magnus Liber*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1982, p. XXVII-XXVIII.

⁷⁰ Léo-Paul Hébert, «Lettres du P. de LaBrosse», *Saguenayensia*, Mai / Août 1975, vol.17, #3-4, p. 79-81.

qui «dans une semaine... s'est marié laissant dans son poste sa veuve [sic] chargée de sa famille».

En fait, jamais les sources ecclésiastiques consultées entre 1791 et 1865, pour ne retenir à titre exemplaire que ce corpus important en raison de la présence continue des prêtres sur le terrain, ne font mention d'une troisième entité culturelle.

D'ailleurs, toute forme d'hybridation (ethnique et surtout confessionnelle) était refoulée tant par l'autorité cléricale que par les directions commerciales des compagnies de traite. Ce même phénomène de restriction, voire d'empêchement pour les employés des postes de traite que d'épouser des femmes autochtones est documenté tant sur la Côte-Nord⁷¹ que dans la région de la baie James⁷².

2.1.1 La mixité réprouvée en matière de religion

1836 – Ethnicité

Pour ce qui touche les mariages interethniques, ils étaient tout au plus tolérés. Sans doute s'agissait-il de limiter, idéalement d'éviter dans la mesure du possible, les mariages non sanctionnés (par le clergé) dits «à la mode du pays»⁷³.

⁷¹ René Bélanger, «Moisie, Peuplement – Mouvement de la population de 1860 à 1890», *Saguenayensia*, Vol. 5, no 5, Sept. / Oct. 1964, p. 103.

⁷² *HBCA*, B.59/a/17 [1749] et *HBCA*, B.59/b/4 [1784] rapportés dans Gwen Reimer et Jean-Philippe Chartrand, «L'ethnogénèse des Métis de la baie James en Ontario et au Québec», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 37, nos 2-3 (2008) : p.31.

⁷³ L'expression «à la mode du pays» tire son origine en partie de ces unions hors le sacrement de mariage que consignent certains actes (baptêmes d'enfants ou de mariages indiens) tirés des *Registres de Tadoussac* par des formules plus ou moins ressemblantes («unis ensemble depuis longtemps à leur mode»; «déjà mariés à leur façon»; «mariés à leur mode»; «suo modo conjunctos»; etc.) : Léo-Paul Hébert, *Le Troisième Registre de Tadoussac – Miscellaneorum Liber [1691-1758]*, Éditions PUQM, 1976, p. 150, 184, 195, 197 ET *Le Quatrième Registre de Tadoussac - Magnus Liber [1759-1784]*, Éditions PUQM, 1982, p. 5, 21-22; À noter que déjà en 1687, le gouverneur Denonville faisait allusion à ce type d'unions mixtes survenues aux Illinois entre des Français et des Indiennes «à la mode des Sauvages de ce pays là», c'est-à-dire «selon la coutume du pays» («according to the custom of the Country»), dira-t-on en anglais), citations rapportées dans Gilles Havard, «Métissage et ethnogénèse dans les 'Pays d'en haut' (Grands Lacs, Prairies), env. 1650-1830», Rapport interne, Québec, MRNF (Québec) et Justice (Québec), Groupe de recherche sur l'autochtonie et le métissage au Québec, (vers. : 31 oct. 2008), p. 12.

L'évêque de Québec, Mgr Joseph Signay, donnant instruction à son missionnaire de la Côte-Nord, l'abbé L. Aubry, écrira (1836) : «*Un ancien missionnaire des Montagnais me disait qu'il n'était pas d'usage de faire payer aucun honoraire pour les mariages des sauvages; on devrait, il me semble, suivre la même règle pour les mariages entre canadiens et sauvages puisque les premiers sont aussi misérables que les derniers*»⁷⁴.

1836; 1844; 1848 – Confessionnalité

Le ton change lorsque la religion entre en cause. Encore une fois, le chef de l'église canadienne émet ses directives à son missionnaire du *Domaine* concernant ce qu'il qualifie de «*mariages mixtes*» sauf que la barrière évoquée est cette fois de facture confessionnelle (et non ethnique) et n'endure aucun compromis. Il confirme ainsi dans sa missive expresse de 1836 : «*Les mariages mixtes n'étant pas permis au Canada, il s'ensuit que vous n'êtes pas libre de marier aucun de vos sauvages ou sauvagesses à une partie protestante*»⁷⁵.

Douze ans plus tard (1844), le prélat diocésain réitère son instruction pour le compte des missionnaires oblats que l'on charge des missions montagnaises. Ainsi, le père Fiset, omi, est convié par Mgr Joseph Signay de Québec à accompagner un confrère missionnaire d'expérience, l'abbé François Boucher, curé de l'Ange-Gardien, aux missions des «*Sauvages*» des Postes du roi. Sans doute s'agit-il du premier prêtre de cette congrégation à fouler le territoire des «*Missions du Nord*». Du côté de Mingan et même «*au-delà de la rivière St. Jean*» qui est de juridiction ecclésiastique terre-neuvienne, il doit être bien précisé à l'apprenti missionnaire que le missionnaire est pourvu de tous les pouvoirs «*excepté celui de faire des mariages mixtes*»⁷⁶.

Les archives offrent néanmoins quelques situations d'exception. C'est le cas du mariage de Peter McLeod (père) à Chicoutimi en 1848. Voici le contexte.

⁷⁴ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 17, p. 352-3, Corresp. : Mgr Signay / L. Aubry – 6 avril 1835.

⁷⁵ AAQ, *Registre des lettres*, vol. 17, p. 352-3, Corresp. : Mgr Signay / L. Aubry – 6 avril 1835.

⁷⁶ AAQ, *Registre des lettres*, vol. 21, p. 11, Corresp. : Mgr Signay / L.-A. Bourret – 10 mai 1844.

Lorsque les pères oblats ont hérité en 1844 de la Grande-Baie et de tous les postes du Roi et de la seigneurie de Mingan sur la Côte-Nord du fleuve⁷⁷, la région de Chicoutimi jusqu'à la décharge du lac Saint-Jean leur glisse des mains en 1848 pour passer sous l'égide d'un *séculier* du diocèse, l'abbé J.-B. Gagnon, nommé par l'archevêque de Québec, sans doute pour éviter des suites fâcheuses dans l'antagonisme opposant la faction McLeod / Price de Chicoutimi au père Honorat, supérieur de la résidence oblate à la Grande-Baie⁷⁸.

Le même été, cet abbé est alors chargé de «*procéder au mariage du père McLeod⁷⁹ protestant avec la sauvagesse catholique... La cérémonie de ce mariage mixte ne doit consister qu'à recevoir purement et simplement leur consentement... Vous dresserez un acte de ce mariage, et vous y mentionnerez que vous l'avez fait en vertu d'un Indult*»⁸⁰. Donc, pas de bénédiction nuptiale. Ainsi l'épiscopat juge-t-il utile, par cet accommodement peu orthodoxe à l'endroit du père de l'entrepreneur belligérant (Peter McLeod, fils), de faire baisser la tension dans ce secteur bien précis de ses missions saguenayennes.

2.1.2 Au civil : contacts Canadiens / Indiens peu encouragés

1846 – Maintenir une distance

Le père Flavien Durocher en mission aux postes du Roi explique à son évêque que «*les rapports entre ces deux peuples ont produit un changement dans les usages de nos Indiens; un grand nombre de Montagnaises ont laissé leurs costume; deux mariages mixtes ont été contractés tout récemment*». En bref, les échanges se font généralement au détriment des autochtones et ne sont pas souhaités par le clergé.

⁷⁷ *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 21, p. 102-4, «Mgr Signay / P. Honorat, omi», 4 octobre 1844.

⁷⁸ *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 22, p. 274, «Mgr Signay / J.-B. Gagnon», 1^{ier} avril 1848.

⁷⁹ Il s'agit du père de l'entrepreneur forestier Peter McLeod, portant également le nom de Peter qui est âgé de 62 ans. Quant au fils Peter McLeod, lui-même métis, associé de W. Price, il a déjà deux enfants issus de deux mariages avec, dans les deux cas, des Montagnaises (Gaston Gagnon, *DBC*, «McLeod, Peter», tome 8 (1851-1860).

⁸⁰ *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 22, p. 274, «Mgr Signay / J.-B. Gagnon», 1^{ier} avril 1848.

Le missionnaire se réjouit de l'initiative de l'entrepreneur local (M. Boucher) qui appuie cette «séparation» en «*empêch[ant] autant qu'il est en son pouvoir, les communications entre les gens de son chantier et nos Montagnais*».

2.2 Des trajectoires individuelles VS un collectif identitaire contemporain

Les cas de métissage enregistrés résultent essentiellement de la présence (plus ou moins prolongée) d'employés et de commis dans les postes commerciaux. Ces hommes sont célibataires bien que certains ont laissé épouse et famille provisoirement dans les paroisses pour certaines périodes variables en fonction des besoins occasionnés par la traite des fourrures. En 1750 par exemple, on en compte 33 dans les comptoirs du *Domaine* dont 6 pour le seul poste de Chicoutimi⁸¹. Avec l'avènement de la colonisation agro-forestière au Saguenay au début des années 1840, les occasions favorisant l'hybridation ethnique n'en seront que renforcées.

Le profil de François Verreault est exemplaire à cet égard. Originaire de Château-Richer, il est rompu à la vie des bois dès l'âge de 15 ans en compagnie de son oncle qui parcourt tout le pays saguenayen et piékouagamien⁸². Entre 1775 et 1823 (50 ans), il se fera chasseur, trafiquant, explorateur, et interprète dans toute l'étendue de la région saguenayenne et piékouagamienne. De plus, ses services sont souvent requis pour conduire des «*brigades*» de marchandises de traite depuis le poste principal de Chicoutimi aux avant-postes s'y rattachant (Pointe-Bleue et Ashuapmouchouan entre autres) ou encore pour charroyer du bois pour le compte du commis du poste de traite de Chicoutimi quand ce ne n'est pas, de par son expérience acquise sur le terrain, d'évaluer et de classer les fourrures du magasin de la compagnie commerciale en vue de leur séchage et de leur mise en ballots pour leur transport éventuel à Tadoussac et à Québec. Il épouse en 1786 la montagnaise chicoutimienne Marie Petsiamiskueu de qui il aura 7 enfants, tous baptisés à Chicoutimi. La famille s'établira aux Terres-Rompues où le trappeur avait son «*chemin de chasse*» pour la fourrure (martre, castor et loup-cervier).

⁸¹ C. Girard et N. Perron, *Histoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p.108 (Via Internet : consulter *Encyclobec* à «Saguenay – Lac Saint-Jean (1600-1850)»).

⁸² [Témoignage de François Verreault devant un Comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 30 décembre 1823 – 30 janvier 1824], Bas-Canada, Législature, Chambre d'Assemblée, *Appendix to the XXXIIIrd volume of the Journals of the House of Assembly of the province of Lower-Canada, fourth session of the eleventh Parliament*, Québec, John Neilson, 1824, volume 33, appendice (R.) A, 1824, p. R23; Neil McLaren, *Journal of Chicoutimi (1800-1805)*, Archives nationales du Québec, M-3, cité par Lorenzo Angers, *Chicoutimi – Poste de traite (1676-1856)*, Montréal, Leméac, 1971, p. 75-6, 79-81, 83, 86-7;

Qu'advient-il de la descendance de tous ces couples mixtes? Enfants adoptés, intégrés, assimilés à la communauté montagnaise? Reliés à un réseau de parenté ou isolés (individu / famille) ou fondus dans l'ensemble canadien une fois devenus adultes?

Peu d'éléments, surtout par l'absence de masse critique, semblent inciter à entrevoir une quelconque forme d'ethnogénèse métisse, même au stade embryonnaire. Nombre d'individus métissés mais dont le contexte ne prêterait pas à l'éclosion et à la consolidation d'un clan différencié affirmant une identité collective propre. Cette conscience de la différence --si jamais il y en eut une historiquement-- entre le «*métis*» (ou devrait-on dire le *métissé*) et *les autres* (Indiens ou Canadiens) n'aurait pu se matérialiser qu'après le Régime anglais à la suite, par exemple, de conflits internes dans les réserves (restriction d'espace disponible; problèmes engendrés dans le partage des subsides gouvernementaux; unions mixtes exogames d'Indiennes) résultant en expulsions de familles ou d'individus.

2.2.1 Modèles d'indianisation montagnaise (18^e et 19^e siècles)

1) la filière Desroches / Ashini / Roc [1736-1880]

Parmi les filières exemplaires où l'on note des itinéraires d'individus métissés basculant dans l'univers amérindien, on retrouve la famille montagnaise portant le patronyme «*Ashini*» -- on retrouvera une branche «*Assini*» également au Labrador⁸³--, éventuellement orthographiée «*Asheene*» en période plus contemporaine.

Le premier rameau de cette branche indienne remonte à la naissance de Bazile Desroches (1737) issue de l'union illégitime de François Desroches de La Malbaie, dont l'aïeul était originaire d'Angoulême, et de la montagnaise Marie-Joseph[te] Miscout[-Peltier]. Marié également à une Canadienne, François Desroches se dissout dans le paysage colonial et l'enfant

⁸³ «George McKenzie à William Nourse à James Anderson», Sandy Banks, 26 avril, 1842, Archives provinciales du Manitoba, (The Hudson's Bay Company Archives HBCA), B.153/c/1 (Section B – Posts Records, Classe 153 - North West River, 1836-1920, Type c –Correspondence Inward, 1838-1859, Unité 1), bobine 1M377, folios 43-44v.

«naturel» est élevé parmi les Montagnais⁸⁴. Ce n'est qu'à la deuxième génération (3^e quart du 18^e siècle) que le nom Desroches s'indianise sous l'appellation «Assini» qui comme pour le mot «Mistassini» (lac) signifie «grosse roche». Les registres d'état civil signalent les Ashini à Tadoussac, à Bon-Désir et dans le premier tiers du 19^e siècle à Pointe des Monts et à Godbout surtout. Il y a donc déplacement, voire expansion de la famille vers l'est.

Fait intéressant : à mi-chemin au 19^e siècle, il y a un dénommé Édouard Ashini dit Roc (5^e génération des Ashini) qui est localisé à Godbout dont le fils Georges (naissance : 1856), venant plus tard s'installer à Betsiamites, re francisera son nom en celui de «Roc»⁸⁵. Il épousera une Montagnaise de Mingan. Il deviendra même chef de la *réserve*, de même que deux de ses fils, Sylvestre et Paul. Son oncle Gabriel l'avait été à Pointe-des-Monts. Quelques générations plus tôt, Jean-Baptiste Assini, né le 16 août 1766, petit-fils de François Desroches, avait été également chef de Tadoussac⁸⁶. Il est à signaler que le leadership autochtone puise abondamment parmi cette descendance métissée. Indifférents aux préjugés, les communautés autochtones incorporent cet apport étranger et n'hésite aucunement à leur donner des rôles de premier plan. La descendance de Nicolas Peltier connaîtra un cheminement analogue.

Le métissage caractérise du reste l'élite montagnaise de la deuxième moitié du 18^e siècle qui se démarque notamment par son ancienneté de christianisation et son degré d'alphabétisation. À titre exemplaire :

- le chef René Pituabanu des Îlets-Jérémie ([1767]-1786) qui est fils du commis de Sept-Îles⁸⁷;

- Louis Mastshimuteush dit «le Sac», à son tour chef des Îlets-Jérémie (1786-[1795]) qui est le neveu du précédent et qui épousera la fille métissée du commis des Îlets-Jérémie, Louis Gariépy;

⁸⁴ Données tirées de René Bélanger, «La famille Assini (ou Ashini)», *Saguenayensia*, Vol. 4, No 3, Mai-juin 1962, p. 51-55.

⁸⁵ À noter qu'un cas semblable a été noté pour Tadoussac. Jérémie Kakussigutik, fils de François Tshishara (un Lavaltrie marié le 24 juillet 1758 par le jésuite C.-G. Coquart à Tadoussac), reprendra ultérieurement l'ancien nom français de la lignée Lavaltrie (Jean-Paul Hébert, *Le Quatrième Registre de Tadoussac – Magnus Liber*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1982, p. XXX).

⁸⁶ Jean-Paul Hébert, *Le Quatrième Registre de Tadoussac – Magnus Liber*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1982, p. XXIX-XXX.

⁸⁷ José Mailhot, «Deux lettres montagnaises du XVIII^e siècle», *RAQ*, XXII, 1 (1992), p. 5, 7, 9, 15.

- Jean-Baptiste Assini, chef de Tadoussac (fin 18^e / début 19^e] petit-fils de François Desroches comme indiqué ci-avant⁸⁸.

Cette situation privilégiée semble favoriser davantage les «*sauvages de la mer*», ceux que le jésuite Claude-G. Coquart décrira comme les «*domiciliés*», par opposition à ceux qui s'enfoncent loin dans les terres⁸⁹. Ce sont les familles qui collent davantage à la côte, s'adonnant à la chasse au loup-marin et pénétrant dans les terres à proximité du fleuve. Leur localisation les aura amenés à multiplier les contacts, tant avec les missionnaires qui en plus de les entretenir dans la foi catholique leur apprendront à lire et à écrire (les jésuites Laure et de LaBrosse entre autres) que les commis et employés des principaux postes de traite du *Domaine* royal avec qui ils seront en constant négoce (Sept-Îles, Îlets-Jérémie, Tadoussac).

2) la double famille de Louis-Denis Bacon [1783-1917]

Avec la famille Bacon, patronyme très répandu dans les réserves autochtones de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue au lac Saint-Jean) et de Betsiamites (à hauteur de Baie-Comeau), l'assimilation des enfants issus de l'union «*à la manière du pays*» entre un employé de la traite --Louis-Denis Bacon-- et une Montagnaise --Christine Kaiapishapishit-- a suivi encore une fois la filière amérindienne⁹⁰.

D'après les registres de Tadoussac et de Betsiamites, les enfants dits «*naturels*» nés à Chicoutimi de cette cohabitation au début des années 1780 auraient généré une très nombreuse descendance montagnaise dans le secteur des Îlets-Jérémie (Betsiamites) et plus modestement dans la région chicoutimienne tout au cours du 19^e siècle. Il y eut du reste des unions avec des Ashini évoqués ci-avant. Pour les seules années 1848-1868, pas moins de 45 enfants baptisés à Betsiamites ont «*pour père un Bacon*» dont l'ancêtre est cet engagé originaire de Château-Richer venu travailler dans les postes du *Domaine* royal au siècle précédent.

⁸⁸ Jean-Paul Hébert, *Le Quatrième Registre de Tadoussac – Magnus Liber*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1982, p. XXIX.

⁸⁹ C.-G. Coquart, *Relations des Jésuites*, 5 avril 1750, (Twaites, vol. 69, p. 106, 108 – [1896] 1900).

⁹⁰ P. René Bacon, O.F.M., «Louis-Denis Bacon et sa descendance chez les Montagnais», *Saguenayensia*, Juill. / Sept. 1983, p.78-81.

Or, l'on retiendra de ce même individu qu'il a fondé également une nouvelle famille à son retour dans la région de Québec dans la deuxième moitié des années 1780, une fois ses activités professionnelles terminées comme employé aux postes du Saguenay et sur la Côte-Nord. Qualifié alors de fermier, il épousera à Saint-Augustin Louise Bussière qui lui donnera une nombreuse progéniture.

Le départ du père aura certes favorisé l'absorption de la descendance au milieu culturel autochtone. À noter toutefois, contrairement aux Ashini, la conservation du patronyme français d'origine auquel on a toutefois greffé comme c'était l'habitude un surnom montagnais au prénom chrétien au moment du baptême. Par exemple, les enfants nés de ce père canadien (Louis-Denis Bacon) dans les années 1780 porteront comme nom : Louis *Kakamikush* Bacon et Denis *Miruabanush* Bacon.

3) la fille indianisée du commis de traite Hugh Chisholm [1822-1876]

Avec l'Écossais Hugh Chisholm, le fait de demeurer en place dans les terres du *Domaine du Roy* n'empêche nullement des membres de sa famille de verser tout autant dans la culture amérindienne. Ayant épousé dans les années 1830 la montagnaise Elizabeth Volant, dite *Eesinékapo*, de qui il aura six enfants, l'ancien commis de traite de la North West Company et ultérieurement de la compagnie de la Baie-d'Hudson (postes de Mingan et finalement de Sept-Îles) avait adopté les us et coutumes de ses hôtes et sa descendance s'incorpora de ce fait à la vie nord-côtière⁹¹.

À noter que son mariage avec une «sauvagessse» avait indisposé son employeur, ce qui le fit quitter son poste pour devenir trappeur et pêcheur à son compte dans la région de la rivière Moisie, à Rivière-à-la-Truite (Matamec)⁹². Avec un associé, David Héту, il aurait eu des magasins à Moisie et à Petit-Hâvre qui fournissaient du travail à plusieurs familles autochtones. De même, il sera associé aux activités des Forges de Moisie entre 1865 et 1876.

⁹¹ Mgr René Bélanger, «Un Écossais devenu Indien», *Saguenayensia*, Juill. / Août. 1963, vol. 5, #4, p.89-90, 125.

⁹² R. Bélanger, «Moisie», *Saguenayensia*, Sept. / Oct. 1964, vol.6, #5, p.103-105.

Bien que protestant, ses enfants furent élevés dévotement dans la religion catholique. Il est quelques exemples d'intensification de l'indianisation de certains de ses enfants. En 1876 entre autres, son fils Bernard ne peut signer le registre catholique à son mariage; en revanche sa soeur Marie Chisholm le fera mais à la manière montagnaise : «*Méli Tshishim*», ce qui laisse présumer de l'accentuation caractéristique des Montagnais adoptée par la jeune femme élevée dans la tradition de sa mère autochtone.

2.2.2 Modèles d'adoption montagnaise (18^e et 19^e siècles)

1) le captif Gill [1701-1857] dont le fils canadien fut chef

Lors de la délimitation officielle par arpentage de la réserve de Pointe-Bleue (aujourd'hui Mashteuiatsh) au Lac Saint-Jean en 1857, les frères Ambroise et Pierre-Antoine Gill, Abénaquis, sont mentionnés parmi les quatre occupants avec Damase Hudon (commerçant de fourrures de Québec) et le chef Montagnais dénommé Basile⁹³. Originaires de Bécancour, les résidants Gill sont les premiers à posséder déjà des bâtiments sur des terrains défrichés («*abatis*»).

Leur origine est anglaise. Le premier Gill s'était établi en Nouvelle-Angleterre à mi-chemin au 17^e siècle. Son plus jeune fils Samuel épousa Sarah Worth et eut huit enfants. Le quatrième, né en 1687, également prénommé Samuel, fut enlevé en 1701 lors d'un rapt dans le Vermont (Gilltown) par des guerriers abénaquis qui l'amènèrent à Saint-François-du-Lac. L'adolescent de 14 ans fut adopté par la communauté abénaquise. À 30 ans, il épouse une captive du nom de James, originaire également d'un état anglo-américain (Kennebec, Maine).

Convertis au catholicisme, ils eurent une nombreuse progéniture. Un de leur fils, Louis-Joseph Gill, fut même «*grand chef*» des Abénaquis dans les années 1870. Tout l'intérêt tient à ce bel exemple d'incorporation amérindienne où le fils issu d'une union anglo-américaine --le père du Vermont et la mère du Maine--, en fait un «*blanc*» dans la perspective strictement génétique du terme, parvient à occuper le rôle le plus prestigieux de la nation abénaquise. Il

⁹³ Mgr Victor Tremblay, «La première famille fixée à la Pointe-Bleue», *Saguenayensia*, Nov. / Déc. 1970, vol.12, #6, p.148.

était prévisible que la descendance de Samuel joindrait les rangs des familles abénaquises et amérindiennes de la région mauricienne et piékouagamienne.

2) *le commis Buckell [1800-1878] «incorporé à la nation montagnaise» (Kenogami)*

Un autre modèle d'incorporation amérindienne tient en la personne de Cyriac Buckell. Il est le fils de [Jean-Baptiste] Bouckel (variantes orthographiques nombreuses dans les sources), soldat bavarois venu combattre la révolution américaine aux côtés des Britanniques et marié à Québec à Gertrude Chamberland en 1789 qui lui donna six enfants dont Cyriac, né en 1800⁹⁴. Cyriac Buckell est mentionné comme Allemand parmi les «*gens libres*» (comprendre «*squatters*», colons) de Chicoutimi dans un recensement de 1839 et père de trois enfants. Il s'était uni «*à la manière du pays*» neuf ans plus tôt et deux enfants «*naturels*» étaient nés de cette union avant d'officialiser son mariage avec la naissance d'un troisième enfant en 1835. Son épouse amérindienne répondait au registre de Chicoutimi au seul prénom de Christine. Ils eurent 8 enfants.

En 1846, les registres le localisent à Kénogami, près de l'entrée de la rivière au Sable. Un abbé herboriste venu chercher refuge dans ces parages lors d'une tempête signale pour 1861 que le père Cyriac et sa vieille montagnaise avec quatre enfants [ou petits-enfants] ont pour tout couvert un wigwam indien. La situation semble s'être améliorée quelques années plus tard lorsque l'on fera la description de son nouvel habitat : «*un campe en bois rond calfeutré avec de la mousse et chauffé par un poêle de fonte muni d'un tuyau*». Comparé aux autres campements indiens, c'est le grand luxe. Il est loisible de penser que Cyriac Buckell et son épouse montagnaise (Christine Dianais) y vivaient à l'indienne puisque dans un acte de 1866, le vieil homme est qualifié de «*sauvage*».

Or, il n'en est pas un, du moins au sens biologique du mot. Pourtant, les gens, tant Indiens que Canadiens, considèrent cet Allemand de naissance ainsi. Un autre bel exemple d'assimilation amérindienne. Cette fois, il ne s'agit plus d'un captif, enfant ou adolescent, que l'on intègre (par la contrainte au besoin) à la nation mais bel et bien d'un adulte qui, de son plein gré, joint les rangs d'une communauté étrangère qui l'adopte, selon toute apparence, sans

⁹⁴ V. Tremblay, «Une famille Buckell», *Saguenayensia*, Janv. / Févr. 1959, vol.1, #1, p.15-17.

aucune forme de rejet. Du reste, ses fils seront également identifiés aux registres d'état civil comme «*Sauvages*» ou encore «*Montagnais*». Les actes les signalent comme chasseurs et leurs épouses proviennent de la communauté montagnaise ou encore présentent une ascendance métissée. Par exemple, lors du mariage de son fils Louis à Chicoutimi en 1851, l'épouse est désignée comme «*sauvagesse du lac Saint-Jean*». Pour les générations subséquentes, les mariages se font surtout du côté montagnais bien qu'occasionnellement il y ait des unions enregistrées du côté canadien. Par exemple, à la cinquième génération des Buckle qui nous plonge dans le premier versant du 20^e siècle, toutes les filles de Jean-Enée, dit Johnny --son père Charles Buckle a épousé une Tremblay-- seront «*toutes mariées à des Blancs*».

Ces quelques modèles rendent compte du riche métissage montagnais agrémenté au fil des ans d'un apport ethnique diversifié : des Canadiens de souche française mais aussi d'héritage écossais, anglais et même bavarois. D'autres tranches biographiques de particuliers auraient également inclus des Irlandais.

2.3 Le cas de l'«écossais métis» Peter McLeod (19^e siècle)

Repères biographiques (1807-1852)

Possiblement de naissance chicoutimienne vers 1807, Peter McLeod (fils) est l'aîné de Peter McLeod (père), ingénieur militaire protestant venu d'Écosse recyclé dans la traite des fourrures, et d'une Montagnaise⁹⁵. Il est amené très jeune à fréquenter les différents comptoirs de traite gérés par son père, ce dernier au service de la North West Company jusqu'en 1821 puis, au moment de la fusion de cette société avec la Compagnie de la Baie-d'Hudson, au service cette fois d'un particulier (William Lampson) qui détient pour dix ans les droits commerciaux exclusifs de la traite aux *Postes du Roy*. Au terme de cet engagement, le père s'adonne à l'exploitation forestière, et dès 1836, confie au fils McLeod l'entière responsabilité de l'entreprise établie à la Malbaie qui approvisionne en bois le marchand William Price.

Endettés, les McLeod seront forcés de s'associer au début des années 1840 à Price qui s'implantera au Saguenay jusqu'à la hauteur de Chicoutimi. McLeod est alors l'employé de ce dernier. Cette union calculée découle du fait que, de par ses origines montagnaises (par sa mère), le fils McLeod est libre de circuler partout dans la région saguenayenne et même de s'y fixer, ce qui autorisera l'entrepreneur forestier de profiter, par personne interposée, des riches pinières de l'axe Tadoussac / Chicoutimi --et plus spécifiquement de la partie Grande-Baie / Chicoutimi--, jusque là du ressort exclusif de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.

L'établissement de Peter McLeod (fils) à la rivière du Moulin et à l'embouchure de la rivière Chicoutimi en 1842 servira d'amorce à l'industrie forestière --McLeod y tient la fonction de gérant-- et à la colonisation du Haut-Saguenay. L'année suivante, il commandait des défrichements dans les alentours en prévision de premières semailles. Il était alors marié «à la manière du pays» à la montagnaise Josephte Atikuapi qui lui avait donné un garçon, John. Plus tard au milieu des années 1840, il serait uni, toujours de la même façon, à une deuxième épouse montagnaise (Bélonie Siméon) de qui il aura un deuxième fils, François.

⁹⁵ Les données biographiques sont principalement tirées de l'article de Gaston Gagnon, «McLeod, Peter», *Dictionnaire biographique du Canada*, Tome VIII (1851-1860).

Dès 1844, une scierie et un moulin à farine sont érigés sur la rivière Chicoutimi. Suivront à cet endroit un édifice commercial à trois étages, une douzaine de maisons privées, un quai, une écluse et des espaces cultivés. L'année suivante, une autre scierie, un quai et une chapelle sont aménagés à la rivière du Moulin qui se trouve tout juste à l'est. McLeod y fait construire sa maison à proximité; tout autour, on peut désormais y voir magasin général, étables, boutique de forge et une vingtaine de maisons appartenant à l'entreprise qu'il dirige. C'est le noyau du village à venir. On y fera également l'élevage de bovins, de porcs et de volailles de même que la production de céréales pour le ravitaillement des chantiers forestiers.

Au début des années 1850, la reprise du marché du bois dans la colonie incite les entrepreneurs McLeod et Price à s'étendre du côté du lac Saint-Jean. L'initiative sera écourtée avec la mort prématurée de McLeod survenue le 11 septembre 1852. Comme principal créancier de son partenaire endetté et vu l'impossibilité d'établir la légitimité légale des deux enfants McLeod respectivement âgés de 12 et 5 ans, William Price s'accapare alors de tous les établissements du Saguenay pour devenir le plus important exploitateur forestier du Bas-Canada.

Liens privilégiés avec les «Sauvages de Chicoutimi» (1848-1852)

L'entrepreneur Peter McLeod est bien familiarisé avec l'univers culturel montagnais. Sa mère est montagnaise. Il a fréquenté pour une partie importante de sa vie active et professionnelle le milieu des postes de traite du *Domaine du Roy*. À deux reprises, il épouse «à la manière du pays» une Montagnaise, tout comme son père. Il n'est pas étonnant que le clan McLeod ait tissé des liens privilégiés avec les familles chicoutimiennes et piékouagamiennes tout particulièrement. Ce sont elles du reste qu'il patronnera lors de la distribution de crédits aux «Sauvages» du Saguenay privés des attributs habituels pour leur hivernement. Il agira à ce moment à titre d'intercesseur, voire d'intermédiaire politique auprès des autorités gouvernementale et ecclésiastique. Il n'est pas exclu toutefois que le leadership montagnais du secteur n'y ait pas ressenti une forme d'ingérence parfois trop appuyée dans leurs affaires propres.

1848-1849 – Intercession et favoritisme

En 1848, pour ne retenir que cet exemple, par suite d'une initiative de l'entrepreneur forestier Peter McLeod --ce dernier appuyé par Mgr Turgeon du diocèse de Québec-- une somme de 450 livres a été consentie par le gouvernement pour venir en aide aux Montagnais du Saguenay et «*du fleuve*»⁹⁶. De Québec, les marchandises seront acheminées à Chicoutimi à l'exception des fusils --car plusieurs chasseurs en sont privés-- qui seront achetés au magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson (Chicoutimi ou Tadoussac).

L'offre gouvernementale est toutefois conditionnelle. Le secours sera accordé seulement aux familles (entre 30 et 40 selon McLeod) qui auront quitté la mission et pénétré dans les bois pour aller faire leur hivernement.

L'année suivante, une aide gouvernementale additionnelle a été allouée sauf que les familles montagnaises «*des bords de la mer*» en ont été exclues à la grande déception des missionnaires oblats du *Domaine*⁹⁷. Sans doute, fallait-il y voir une initiative de leur dévoué défenseur (McLeod) à vouloir favoriser davantage ses bénéficiaires rattachés à son fief chicoutimien du Haut-Saguenay.

Rapports conflictuels avec les «Canadiens» : colons et bûcherons (1842-1852)

Agissant au nom du négociant William Price --ce dernier associé à la bourgeoisie commerciale anglo-canadienne--, l'entrepreneur local Peter McLeod se classe d'emblée comme le premier employeur de toute la région du Haut-Saguenay. La main-d'œuvre est formée en bonne partie des arrivants qui s'établissent sur les terres avoisinantes. Sa gestion n'exclut pas le recours à l'intimidation lorsque la situation l'exige. Par exemple, il n'hésite pas à prendre des hypothèques sur les propriétés (terres et maisons) des colons à partir des avances consenties en nourriture, équipement et autres denrées que fournissaient son magasin général et que les endettés n'arrivaient pas à éteindre⁹⁸. Il veilla même à débusquer et expulser par voie judiciaire

⁹⁶ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 22, p. 448-9, Corresp. : Mgr Turgeon / Père Durocher – 8 novembre 1848.

⁹⁷ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 23, p. 136-8, Corresp. : Mgr Turgeon / Père Durocher – 24 déc. 1849.

⁹⁸ Gaston Gagnon, «McLeod, Peter», *Dictionnaire biographique du Canada*, Tome 8 (1851-1860).

des habitants de leurs terres, défrichées etensemencées, qui n'avaient pu obtenir un «*billet de concession*». De nombreuses plaintes rendent compte de l'usage occasionnel de la force brute que l'on doit associer à ce qu'il est convenu d'appeler le *régime des fiers-à-bras*.

Nul doute que l'emprise sur la population locale est totale dans la mesure où les habitants n'ont d'autre choix que de s'approvisionner au magasin du gérant, le seul dans toute la région. Or, ce même exploitateur, non seulement fixe-t-il les prix des marchandises mais également celui des salaires.

Sur les chantiers forestiers, la même main de fer exerce sa domination. Les directives qu'il communique en décembre 1846 à son contremaître, Damase Boulanger, sont non équivoques⁹⁹. Dans sa lettre, McLeod indique par exemple que pour ce qui touche «*l'ouvrage dans le bois... il faudra que les hommes partent au chantier avant le jour afin d'être rendus à leur ouvrage aussitôt qu'il fera assez clair pour travailler, et ils ne laisseront pas l'ouvrage avant qu'il fasse trop noir pour pouvoir continuer*». Ceux qui prennent une journée pour maladie devront acquitter une pension. Et à défaut d'obtempérer à ces règles, le verdict de l'employeur est sans appel : «*j'ai seulement à ajouter que aucun... qui désobéira aux ordres... qui ne donnera pas satisfaction, sera congédié immédiatement et qu'il n'aura pas un seul sou de ses gages*».

Échanges ardens et hostiles avec les missionnaires et les traiteurs (1844-1863)

1) Clergé (1844-1851)

1844 - Les relations de l'entrepreneur McLeod avec le clergé local demeurent fragiles mais stables. Les directives diocésaines incitent au compromis quitte à fermer les yeux sur certains débordements¹⁰⁰. Mais l'arrivée des missionnaires permanents de l'Ordre des Oblats de Marie-Immaculée en 1844 changera pourtant cette donne. Malgré quelques cas isolés de collaboration avec McLeod (location de terrain à Chicoutimi pour l'édification d'une école catholique qui servirait de chapelle; démarche auprès de l'autorité publique pour l'obtention de

⁹⁹ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Section Saguenay), *Fonds Price*, Bob. 777, no 001253-001255, «Lettre de Peter McLeod à Damase Boulanger, 3 décembre 1846».

¹⁰⁰ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 18, p. 577-8, Corresp. : Mgr Signay / M. Doucet – 24 juillet 1839.

subsidés aux familles montagnaises), la tension ne cesse de monter entre l'entrepreneur et le chef de mission basé à Grande-Baie (Baie des Ha-Ha), l'oblat Jean-Baptiste Honorat. Ce dernier ne peut s'empêcher de prendre le parti des colons-bûcherons abusés, ce qui a pour conséquence prévisible de soulever l'ire du gérant local. Honorat aurait même envisagé d'instaurer parallèlement à l'établissement chicoutimien une colonie agricole à Laterrière (Grand-Brûlé) dans les terres pour échapper au monopole économique de McLeod.

1844-1847 - L'évêché avait pourtant été clair à l'endroit de son chef de mission. Par une lettre adressée à ses nouveaux missionnaires oblats du Saguenay, une instruction visait directement le père Honorat à «faire bon ménage» avec l'entrepreneur Peter McLeod au service de l'«exploitateur»¹⁰¹ William Price¹⁰². Cette insistance des évêques à ménager les industriels locaux comme les agents commerciaux et employés des compagnies de traite sera persistante. Encore l'année suivante, dans une autre missive, Mgr Pierre-Flavien Turgeon regrette le conflit persistant entre le supérieur des missions oblats du Saguenay et les entrepreneurs associés McLeod / Price qui menace de s'aggraver¹⁰³. Même que le prélat n'est pas sans blâmer indirectement l'intransigeance du missionnaire oblat dans le dossier. Deux ans plus tard, l'évêque emploie un ton encore plus ferme avec son supérieur des missions oblats du Nord et lui rappelle ses nombreux et puissants ennemis tout en l'enjoignant toujours de ne pas aller trop vite «en besogne»¹⁰⁴.

1849 - Mais les protestations subséquentes et répétées par la faction McLeod / Price auprès des autorités ecclésiastiques eurent pour effet de déloger définitivement le missionnaire oblat J.-B. Honorat du Haut-Saguenay en 1849. Le père Honorat sera rappelé du Saguenay par le Provincial de son Ordre. Les conflits ouverts qui ont perduré depuis son arrivée à Grande-Baie au Saguenay en 1844 lui auront valu cette déconvenue¹⁰⁵. Le père Garin, un confrère

¹⁰¹ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 21, p. 495-6, Corresp. : Mgr Signay / J. Laz. Marceau – 5 oct. 1846

¹⁰² Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 21, p. 134-6, Corresp. : [Évêché de Québec] / Père Honorat, omi – Déc. 1844.

¹⁰³ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 21, p. 260, Corresp. : Mgr Turgeon / Père Honorat, omi – 8 août 1845.

¹⁰⁴ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 21, p. 9, Corresp. : Mgr Turgeon / Père Honorat, omi – 31 mai 1847.

¹⁰⁵ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 22, p. 617, Corresp. : Mgr Signay / Mgr Guigues – 29 août 1849.

oblat, assurera un court intérim après quoi le père Flavien Durocher, omi, le remplacera comme Supérieur des missions montagnaises¹⁰⁶.

1850 - Un revirement va pourtant s'opérer au désavantage de Peter McLeod. À prime abord, on voit d'un mauvais œil la *petite patrie* protestante qu'il semble vouloir établir dans son fief chicoutimien¹⁰⁷. Quelques insistances de sa part à cet effet --n'a-t-il pas retenu les services d'un pasteur?-- ont mis l'épiscopat canadien en alerte. Ses constants démêlés avec le clergé local, exception faite des quelques séculiers qui procèdent à des compromissions attendues, l'amènent à s'exclure graduellement des bonnes grâces de l'autorité religieuse qui avaient composé jusqu'alors avec le promoteur. Par exemple, comme suite à une autre mésentente entre l'entrepreneur McLeod et le nouveau supérieur des missions montagnaises Flavien Durocher au sujet de la distribution des vivres gouvernementales aux «*Sauvages*» de Chicoutimi et du lac Saint-Jean, l'évêque de Québec signalera ouvertement en 1850 qu'il «*redoute... l'influence de ce personnage auprès de ces mêmes Sauvages*» et, dans les circonstances, convient qu'il faut essayer de s'entendre avec lui, à défaut de quoi, on l'écartera désormais de cet emploi dont l'État a confié à l'archevêché de Québec l'entière responsabilité¹⁰⁸. Figure intrigante désormais placée sous surveillance ecclésiastique.

1851 - De même en 1851, lorsque le Supérieur des missions montagnaises fait la liste «*des Montagnais de la Réduction de Betsiamits composée des Indiens de Tadoussac, Ilets de Jérémie, Rivière Godbout et des Sept Iles*», soit les «*Sauvages du fleuve*», il signale avoir exclu de sa demande d'un subside gouvernemental ceux de cette «*tribu*» localisés au lac Saint-Jean et Chicoutimi sous prétexte que «*Monsieur Peter McLeod... [les aurait] engagés dans des voies qui me paraissent fausses*» et, pour cette raison, il attendrait des «*instructions concernant la marche à tenir à leur égard*»¹⁰⁹. Déclaration officielle qui prend l'apparence cette fois d'un véritable désaveu face à l'entrepreneur saguenayen.

¹⁰⁶ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 23, p. 38-9, Corresp. : Mgr Signay / Père Durocher – 25 sept. 1849.

¹⁰⁷ Gaston Gagnon, «McLeod, Peter», *Dictionnaire biographique du Canada*, Tome 8 (1851-1860).

¹⁰⁸ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 23, p. 173-4, Corresp. : Mgr Turgeon / J. B. Gagnon – 14 février 1850.

¹⁰⁹ Archives nationales du Canada, Ottawa, RG10 (*Affaires Indiennes – 1677-1969*), «F. Durocher à Duncan C. Napier / 18 septembre 1851», bob.- C13384, vol. 608, p.52133-52140.

2) *Concurrence commerciale (HBC) (1842-1863)*

1842-1843 – La compagnie de la Baie d’Hudson voit d’un mauvais œil le rapprochement graduel de l’entrepreneur forestier Peter McLeod dans la le Haut-Saguenay. Cette menace de concurrence les amène à projeter le déplacement de leur poste de Chicoutimi au lac Saint-Jean. Par exemple, c’est ce qui amène l’évêque de Québec à faire annuler en 1843 le travail de construction de la chapelle de Chicoutimi puisque la compagnie de la Baie d’Hudson l’informe qu’elle se déplacera plus à l’ouest vers le lac Saint-Jean et que par conséquent «*on ne continuerait point à faire descendre les Sauvages à ce poste*»¹¹⁰.

1844 – Protestation de la compagnie de la Baie d’Hudson lorsque le promoteur Peter McLeod fait ériger un établissement pour le sciage sur la berge ouest de la rivière de Chicoutimi où est localisé le comptoir des commerçants traiteurs. Les voilà côte à côte. Les heurts vont se multiplier entre les deux sociétés qui prétendent détenir l’exclusivité des droits de propriété dans le secteur.

1845 – La construction par McLeod de magasins d’approvisionnement à proximité (rivières Chicoutimi et du Moulin) du comptoir de la société de traite amérindienne entraîne également une pression commerciale concurrentielle qui s’ajoute à celle de traiteurs particuliers occasionnels dont la présence est désormais incontrôlée en raison de la colonisation agricole et de l’industrialisation de la région. Le *Domaine du Roy* est désormais ouvert aux Canadiens. Bien qu’impuissante, la compagnie commerciale s’en plaindra¹¹¹.

1846-1847 – L’implantation des entrepreneurs chicoutimiens crée une telle commotion au sein de la Société de traite que la rivalité entre les deux organismes est ressentie même à distance. À l’été de 1847 par exemple, la compagnie de la Baie d’Hudson s’opposera vivement à l’envoi des pères oblats dans les terres pour rencontrer les Naskapis par crainte qu’en laissant les Montagnais du fleuve (Côte Nord) sans missionnaire, les chasseurs ne désertent leurs postes

¹¹⁰ Archives de l’Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 20, p. 360-1, Corresp. : Mgr Signay / Ch. Pouliot – 10 mai 1843.

¹¹¹ Archives de l’Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 21, p. 134-6, Corresp. : [Évêché de Québec] / Père Honorat, omi – Déc. 1844.

côtiers pour se rendre traiter chez leur concurrent, Peter McLeod, à Chicoutimi¹¹². Il est vrai que les missions des prêtres favorisent une présence accrue des familles sur la côte. Il convient d'ajouter qu'il existe une connivence de longue date entre le clergé et la compagnie commerciale. Se rappeler que les émoluments annuels des missionnaires de même que leur transport d'un poste à l'autre sont assurés par cette dernière.

1856-1863 – L'hostilité entre les deux parties est à son comble. La compagnie de la Baie d'Hudson n'a plus le choix. Elle ferme son poste de Chicoutimi pour échapper à cette trop forte concurrence. Son déménagement au lac Saint-Jean est la preuve que la clique McLeod / Price aura obtenu le contrôle territorial convoité¹¹³.

En somme, l'«*écossais métis*»¹¹⁴ Peter McLeod est davantage un contremaître qu'un chef charismatique. Des relations conflictuelles systématiquement maintenues l'empêchent d'établir des fidélités durables et utiles basées sur la confiance avec son entourage :

- les commerçants de la traite sont perpétuellement défiés (accaparement territorial, harcèlement commercial, etc.),
- les travailleurs de la forêt reçoivent quotidiennement par l'intermédiaire de ses hommes de main leur lot de menaces (conditions ardues de travail, gages détournés, etc.) et
- les colons subissent de nombreuses contraintes quand ils ne sont pas carrément dessaisis (jetons d'approvisionnement, saisie foncière, etc.).

¹¹² *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 21, p. 580, «Mgr Turgeon / P. Honorat, omi», 6 février 1847 et *Archives de l'Archevêché de Québec*, Dossier P.A. Côte-Nord, I, p. 4-5 et *Archives de l'Archevêché de Québec*, Dossier P.P. O., I-84, cités dans Gaston Carrière, *Histoire documentaire des OMI...*, Tome 4, p. 19-21.

¹¹³ Parcs Canada, *Répertoire des désignations d'importance historique nationale. Commémoration de l'histoire du Canada*, Ottawa, 2001, fiche #Q03-679 (Plaque commémorative du vieux poste de traite de Chicoutimi - 2000); Dorion, Nicole, *Postes de traite*, [Section «Patrimoine»], Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 1994, Document ministériel accessible sur Internet (mise à jour : 6 juin 2007).

¹¹⁴ En 1896, on retrouve le terme «*métis*» pour désigner Peter McLeod (fils). Toutefois le mot est employé comme adjectif («*écossais métis*») pour qualifier, et non comme substantif à caractère identitaire (voir Arthur Buies, *Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean. Ouvrage historique et descriptif*, Québec, L. Brousseau, 1896, p. 108). L'auteur Buies l'associe donc au monde des «*Blancs*» avant de lui attribuer le qualificatif complémentaire de *métis*. Il est d'abord *Écossais* avant que d'être *métis*. Dans le même ouvrage de Buies, il sera également question d'«*hommes qui sont ... métis*» (p.257) où, encore une fois, le vocable est employé comme attribut (complémentarité) qualifiant les hommes (identité). L'explorateur et géologue William Hind associera également à la société montagnaise ou canadienne les «*half-breed*» qu'il sera appelé à rencontrer à l'été de 1861 à Sept-Îles au terme de son expédition sur la rivière Moisie (W. Hind, *Explorations in the Interior of the Labrador Peninsula: the Country of the Montagnais and Nasquapee Indians*, London, Longman, Grenn, Longman and Roberts, 1863, Vol.1, p. 296, 334-335, 342).

De plus, son allégeance religieuse et ses vellétés à vouloir établir un fief protestant dans la région chicoutimienne ont pour effet de le marginaliser, voire de le rendre suspect aux yeux du clergé catholique dominant.

Finalement, sa situation professionnelle axée sur son seul intérêt le campe dans un isolement qui ne favorise pas ou à tout le moins ne l'associe pas à l'émergence (et encore moins à l'expression continue, voire la cristallisation) d'une communauté culturelle mixte et distincte issue de deux héritages génétiques.

Quant aux ouvriers des chantiers, saisonniers ou permanents, de même que les agriculteurs qui lui sont accolés par des liens de travail ou de commerce, s'ils devaient présenter quelque forme de particularisation comme groupe homogène, ils ne peuvent être agrégés à la limite, en supposant qu'il soit justifié de les définir, qu'à une communauté de *frontière*, ce qui du reste n'est nullement spécifique à la seule région du Saguenay / lac Saint-Jean.

3) UNE GÉOGRAPHIE AMÉRINDIENNE DISCONTINUE

Territoire considéré

Cette section de l'étude vise à retracer, à travers les différents régimes coloniaux, la présence historique autochtone cartographiée pour la région du Saguenay / lac Saint-Jean avec une attention particulière accordée à ce qu'il est convenu d'appeler le *triangle chicoutimien*. Ce territoire couvre principalement les secteurs courant sur la rive nord de la rivière Saguenay depuis Saint-Fulgence (et légèrement en aval) à l'est jusqu'aux Terres-Rompues et Shipshaw à l'ouest avec une pointe dans les terres au sud de Chicoutimi, cette localité agissant ici comme point de repère à peu près central, en amont des rivières Chicoutimi et du Moulin jusqu'à la hauteur de Laterrière environ¹¹⁵. Ce triangle est en écho aux terrains supposés des McLeod, père et fils, d'après les consignations d'arpentage officiellement enregistrées dans la grande région de Chicoutimi (c. 1840-1862) pour les cantons de Simard, Tremblay et Harvey sur la rive nord de la rivière Saguenay et ceux de Jonquière, Chicoutimi, Laterrière et Bagot sur sa rive sud¹¹⁶.

Comme point de départ, deux cartes ont été à cet effet attachées à la recherche dont l'une, contemporaine et générale (2008)¹¹⁷, pour des fins de repérage et de précision géographique dans la localisation des localités mentionnées dans les sources archivistiques, et l'autre de l'ingénieur John Cary (1807), à titre d'illustration représentative de cartes anciennes datant du Régime anglais sur lesquelles figurent souvent une toponymie amérindienne de la grande région saguenayenne que l'on a assortie parfois du nom des quelques populations locales s'y rapportant¹¹⁸.

¹¹⁵ Voir la *Carte 1* en annexe.

¹¹⁶ Claude Boudreau et Andrée Héroux, *Occupation du territoire par les McLeod, père et fils*, [Carte de reconstitution cadastrale pour la période c.1840-1862 dans les cantons de la région chicoutimienne], Québec, Groupe de recherche sur l'autochtonie et le métissage au Québec – Ministères : MRNF et Justice, Décembre 2008.

¹¹⁷ JDM Géo Inc., [*Carte du Saguenay / lac Saint-Jean*], détail, MapArt (Ville Saint-Laurent, QC), 2008 (voir la CARTE 1 en annexe).

¹¹⁸ John Cary, *A New Map of Upper and Lower Canada from the Latest Authorities*, 1897, (U. Laval, QC – Carthèque) (voir la *Carte 2* en annexe).

3.1 Une diversification des ethnies : tranche 1600-1700

Sans vouloir faire un retour fouillé à la période antérieure au Régime anglais, il convient de signaler, pour cette première tranche chronologique où l'on inscrit sur des cartes une présence autochtone dans la région paramétrée pour cette étude, que les termes d'identification se reportent à une réalité autochtone différenciée et relativement précise. Si les cartes de la première moitié du 17^e siècle signées Lescarbot (1609)¹¹⁹, Champlain [& Duval] (1612, 1613, 1632, 1653)¹²⁰, Sanson d'Abbeville (1656)¹²¹ et Blaeu (1662)¹²² par exemple s'en remettent encore à une appellation d'origine --«*Montagnets*» ou «*Montagnairs*» ou encore «*Sauvages de Tadoussac*»-- car les contacts ne sont pas encore très élaborés avec les populations locales (surtout celles évoluant dans l'hinterland), il n'en reste pas moins que quelques cartographes rendent compte d'une meilleure connaissance des groupes touchés plus profondément non seulement par le commerce mais également par les missionnaires itinérants.

¹¹⁹ Marc Lescarbot, 1609, Figure de la Terre neuve, grande riviere de Canada... . (Reproduit dans Hayes, *Historical Atlas of Canada...*, p. 56).

¹²⁰ Samuel de Champlain, [1612] 1613, *Carte géographique de la Nouvelle France en son vray moradia*. (Reproduit dans Hayes, *Historical Atlas of Canada...*, p. 52); Samuel de Champlain, 1612, *Carte géographique de la Nouvelle France faicte par le Sieur de Champlain saintongois Cappitaine Ordinaire pour le Roy en la Marine fait len 1612*. (Reproduit dans Armstrong, *From Sea to Sea...*, carte #7); Samuel de Champlain, 1613, *Carte géographique de la Nouvelle France en son vray meridiem*. (Reproduit dans Litalien et Vaugeois, *Champlain...*, p. 319); Samuel de Champlain, 1632. *Carte de la Nouvelle-France, augmentée depuis la dernière, servant à la navigation faite en son vray Meridien*. Québec : Productions Tessima, c1992. 1 carte : coul. ; 52 x 86 cm. (Original conservé à la Division des archives cartographiques et audiovisuelles des Archives nationales du Canada (NMC-51970). (Cartothèque de l'Université Laval – Québec); Pierre Duval et Samuel de Champlain, [1616] 1653. *Le Canada fait par le S^r de Champlain ou sont La Nouvelle France La Nouvelle Angleterre La Nouvelle Holande La Nouvelle Suede La Virginie &c. Avec les Nations voisines et autres Terres nouvellement decouvertes*. (Reproduit dans Litalien et Vaugeois, *Champlain...*, p. 326-7).

¹²¹ Nicolas Sanson d'Abbeville, 1656, Le Canada ou la Nouvelle France, etc. ce qui est le plus avancé vers le Septentrion... (Reproduit dans Hayes, *Historical Atlas of Canada...*, p. 60).

¹²² Jean Blaeu, 1662 [1663], *Extrema Americae versus Boream, ubi Terra Nova, Nova Francia, adjacentiag...* (Reproduit dans Armstrong, *From Sea to Sea...*, Carte # 12) (Cartothèque : Université Laval – Québec).

3.1.1 L’empreinte des frères Delisle : les «Kakouchaks» du 17^e siècle

Les frères Delisle (1698-1702)¹²³ et le jésuite François Du Creux (1664)¹²⁴ sont de ceux-là. Les habitants nomades du Saguenay seront ainsi parés de leur vrai nom avec localisation : les «*Kakouchacs*», appelés autrement «*la nation du Porc-epic*» (car «*Il y a en ce pays [Saguenay] beaucoup de Porc epics ce qui fait que les Sauvages qui resident s’appellent*» ainsi)¹²⁵. Sur un croquis des Delisle datant de la fin du 17^e siècle par exemple, cette *nation* est identifiée et localisée de façon très précise à l’entrée du lac Saint-Jean grâce à la contribution exceptionnelle d’un missionnaire jésuite (Charles Albanel) qui, par une relation rendue accessible de son périple en mer du Nord (Baie d’Hudson) en 1672, a pu détailler la contrée saguenayenne et piékouagamiennne qu’il dût traverser pour accomplir son long périple dans les terres¹²⁶.

Or, en se basant sur les seuls écrits des pères jésuites qui rendent compte de leurs missions montagnaises entre 1632 et 1672, il est possible, à partir d’autres ébauches cartographiques des Delisle correspondant à différentes temporalités, de mesurer la grande mobilité des ces mêmes Kakouchaks tantôt signalés comme intermédiaires économiques par les «*Sauvages de Tadoussac*» fixés à l’embouchure du Saguenay (1639-1640), tantôt rencontrés à l’autre extrémité du lac Saint-Jean (1643-1647) pour repasser comme il a été mentionné ci-avant de l’autre côté du même lac qui décharge à la tête de la rivière Saguenay en 1672¹²⁷. Cette constante circulation des familles nomades peut être tout autant observée sous le Régime anglais, dans la première moitié du 19^e siècle, pour les familles piékouagamiennes et

¹²³ Des 18 croquis reconstituant la géographie amérindienne de la Nouvelle-France au 17^e siècle et réalisés par ces talentueux géographes au service du Roi français (reproduits et savamment commentés dans Nelson-Martin Dawson, *L’atelier Delisle- L’Amérique du Nord sur la table à dessin*, Québec, Septentrion, 2000, p. 185-230), voir plus spécifiquement ceux se rapportant aux Kakouchaks : croquis #5 (p. 196), #7 (p.204), #16 (p. 225) et #17 (p. 229). Ces quatre croquis sont annexés à l’étude et portent dans l’ordre donné la désignation suivante : *Carte 3, Carte 4, Carte 5 et Carte 6*.

¹²⁴ François Du Creux, [1660] 1664, *Tabula Novae Franciae Anno 1660*. (Service de Cartographie : Musée de l’Amérique française - Québec) (Cartothèque : Université Laval – Québec).

¹²⁵ Cette citation est extraite de la relation des années 1671-72 de Charles Albanel. On la retrouve retranscrite sur le croquis #16 des Delisle (v. *Carte 5* en annexe).

¹²⁶ Se reporter à la *Carte 5* en annexe.

¹²⁷ Se reporter à *Carte 3, Carte 4 et Carte 5* en annexe. La *Carte 6* en annexe qui est une carte synthèse des Delisle cumulant les données ecclésiastiques colligées entre 1632 et 1672 donne également une localisation des «*Kakoushaki*» aux abords du lac Saint-Jean.

saguenayennes rattachées à Chicoutimi (poste et mission) à partir des données démographiques assemblées par les prêtres, les traiteurs et autres témoins en poste sur le terrain¹²⁸.

De même, une profusion d'ethnonymes apparaîtront sur les cartes au fur et à mesure que les percées coloniales se feront au sein des familles aborigènes comme suite de l'implantation des nombreux comptoirs de traite et de missions à l'intérieur de la ferme royale mieux connue sous la forme de «*Traite de Tadoussac*», *Domaine du Roy* et ultérieurement *Postes du Roi* (ou *King's Posts*). Environnant les Kakouchaks désormais associés à la grande zone chicoutimienne, il est fait mention, à l'est du lac Saint-Jean («*Pingagami*»), de «*Sauvages Kinougamichich*» (lac Kénogami)¹²⁹ et, à l'ouest, de «*sauvages Piagouagami*» (lac Saint-Jean)¹³⁰ et de «*Mistassiriniens*» (lac Mistassini)¹³¹. À noter qu'il n'est pas exclu ici que certaines appellations puissent renvoyer au lieu fréquenté (lac ou rivière) plutôt qu'à l'identité réelle de la nation, voire des groupes familiaux croisés au fil des explorations.

Sur un des derniers croquis des Delisle, outre les mentions au nord-est de Chicoutimi des «*Astouregamigouekh*» ou encore plus près des «*Ouperigou-ouaouaki*», il est mentionné le groupe important des «*Oupapinachiouek*» (lac Pimpouagan) dont le lettrage court depuis la hauteur de Chicoutimi en vis-à-vis dans les terres jusqu'à la côte du fleuve¹³². Voisin important à remarquer puisque ces Papinachois, rattachés historiquement aux Îlets-Jérémie (Betsiamites), vont néanmoins être associés au territoire nomadisé par les Montagnais du Saguenay sans compter les visites saisonnières répétées au poste et à la mission de Chicoutimi sur plus de 200 ans (1706-1921)¹³³.

¹²⁸ Pour les références à caractère démographique, voir *supra*, à la section *Une démographie en déclin (1806-1857)*, le tableau titré : *Population montagnaise du Saguenay dans la première moitié du 19^e siècle*.

¹²⁹ Se reporter à la *Carte 4* en annexe.

¹³⁰ Se reporter à la *Carte 6* en annexe.

¹³¹ Terme retrouvé à la *Carte 5* en annexe. Le nom se trouve encore mieux localisé sur le croquis #17 des Delisle (reproduit dans N.-M. Dawson, *L'atelier Delisle- L'Amérique du Nord sur la table à dessin*, Québec, Septentrion, 2000, p. 228).

¹³² Se reporter à la *Carte 6* en annexe.

¹³³ Consulter à cet effet la section ci-avant intitulé : *Les visiteurs autorisés : les Papinachois (1706-1921)*.

3.2 Le signalement de gentils : tranche 1700-1800

3.2.1 La contribution exceptionnelle du jésuite Pierre Laure (1731-1733)

La même diversité ethnique est présente sur les cartes de la première moitié du 18^e siècle jusqu'au terme du Régime français. Les Franquelin (1700)¹³⁴, Laure (1731-1733)¹³⁵, Bellin (1755)¹³⁶ et Mitchell (1755)¹³⁷, parmi les plus connus, localisent et nomment les groupes en les couplant avec le cours d'eau ou le territoire qui leur est propre. Il y a donc une grande pluralité de groupes identifiés sauf que, dans la plupart des cas, ces appellations réfèrent en fait à des gentils. Il y a primauté de la localisation sur l'identité.

Témoignage d'un missionnaire résident (1720-1732)

Le cas du jésuite Pierre Laure est exemplaire à cet égard. Ce missionnaire jésuite a passé vingt ans au milieu des Montagnais «*habitués*» au *Domaine du Roy* et plus particulièrement ceux du Saguenay / lac Saint-Jean et de la haute Côte-Nord¹³⁸. Bien qu'il n'ait pas pénétré très profondément dans l'hinterland, il fut en mesure de fournir des données cartographiques relativement précises (nomenclature et toponymie autochtones), en raison de ses informateurs *des terres* qu'il pouvait rencontrer régulièrement dans ses missions nord-côtières (Bon-Désir, Îlets-Jérémie) et saguenayennes (Tadoussac, Chicoutimi) où le prêtre établissait alternativement sa permanence. Ses nombreuses cartes dressées au début des années 1730, outre quelques

¹³⁴ Jean Baptiste Louis Franquelin, 1700, *Partie de l'Amérique Septentrionale contenant la Nle. France, Nouvelle Angleterre, Nouvel York, Nouvelle Albanie, la Pensylvanie, Virginie, Floride, &c.* (Cartothèque : U. Laval – QC)

¹³⁵ Pierre Michel Laure, 1731 (23 août), *Carte du Domaine en Canada dediee a Monseigneur le Dauphin par le Pere P. L. de la Compagnie de Jesus*, (Université Laval, Québec – Cartothèque); P. M. Laure, 1731 [1732], *Carte du Domaine du Roy en Canada Dressée par le pere Laure j. 1731 – Augmentée de nouveau reveüe et corrigée avec grand Soïn en attendant un exemplaire complet l'automne 1732*, (Université Laval, Québec – Cartothèque) (voir la Carte 7 en annexe); P. M. Laure, [1733], *Carte du Domaine du Roy Dédiee a Monseigneur le Dauphin Par le Pere laure Jesuite missionnaire de ces endroits*, [Brouillon]. (Service de Cartographie : Musée de l'Amérique française - Québec); P. M. Laure, [1731-1733], *Carte du Domaine du Roy Dédiee a Monseigneur le Dauphin Par le Pere laure Jesuite missionnaire de ces endroits*, Paris, Bibliothèque nationale de France. (Internet); P. M. Laure et (S^t de) Guyot, 1733, *Carte du Domaine du Roy Dédiee a Monseigneur le Dauphin Par le Pere laure Jesuite missionnaire de ces endroits mise au net et corrigée sur de bons memoires Par le S^t Guyot President du grenier a Sel de Versailles*, 1733 (Reproduit dans Vachon, *L'enracinement: le Canada...*, p. 121) (Original : Service Historique de la Marine, Vincennes, France. Service hydrographique, recueil 67, N^o 10).

¹³⁶ Jacques Nicolas Bellin, 1755, *Partie Orientale de la Nouvelle France ou du Canada...* (Cartothèque de l'Université Laval – Québec); J. N. Bellin, 1755, *Carte de l'Amérique Septentrionale depuis le 28. degré de latitude...* (Reproduit dans De Villiers, *Atlas to accompany the case...*, Planche #12).

¹³⁷ John Mitchell, 1755, *A Map of the British Colonies in North America with the roads, distances, limits and extent of the Settlements...*, Feuillet 3 (Cartothèque : Université Laval – Québec).

¹³⁸ Victor Tremblay, «Laure, Pierre-Michel, *Dictionnaire géographique du Canada*, vol. II (1701-1740).

approximations géographiques qui nécessitent quelques rajustements, rendent pleinement compte du paysage humain à l'intérieur de la ferme royale.

En retenant sa carte de 1731 [1732]¹³⁹, il ressort que le secteur chicoutimien ciblé par l'enquête et toute sa grande région avoisinante sont relativement bien documentés à cet égard. Le vocable «*CHECOUTIMIENS*» figure en capitales à mi-chemin de la rivière Saguenay --les poste et mission de Chicoutimi ont été marqués d'un point-- entre son embouchure (Tadoussac) et le lac Saint-Jean où l'on retrouve les «*Piekouagamien*». Ce sont les deux populations montagnaises que la documentation ecclésiastique du 19^e siècle désignera comme les «*Sauvages*» ou les «*Montagnais*» de Chicoutimi et du lac Saint-Jean.

Quelques groupes adjacents sont également mentionnés dans l'axe Tadoussac / Baie de James, à savoir les «*Chomonchouanistes*» (lac Chigoubiche à proximité de la rivière Ashuapmouchouane), les «*[Nikab]eauistes*» (lac Nikabau) dont l'intitulé a été partiellement tronqué et les «*Mistassins*» supérieurs (lac Mistassini). Du côté de l'est, au bout du lettrage des Chécoutimiens, s'inscrivent les premières lettres du mot «*Papinachois*» qui vont occuper un espace très important depuis le lac Pimpouagan. Ces derniers partagent du reste des territoires de chasse dans la région des lacs Manouane et Onistagane avec les familles montagnaises rattachées à Chicoutimi¹⁴⁰. Toutes ces populations, associées à un lieu référence, le plus souvent hydrographique, sont coiffées, au haut de la carte du missionnaire Laure par les lettres détachées «*M O N T A G N E T S*» en grand format dans le but évident de son auteur d'enclaver l'ensemble des sous-groupes ci-avant mentionnés.

Cartographie des années d'avant Conquête

Vingt-cinq ans plus tard, en période de guerre inter-coloniale précédant la Conquête britannique, des cartes techniquement plus élaborées de Nicola Bellin¹⁴¹ et de John Mitchell, par exemple, rendent néanmoins les mêmes données fondamentales avec des «*Chekoutimiens*» et des «*Pie-Kouagamiens*» campés en leur lieu respectif. Fait intéressant, les «*Mistassins*»

¹³⁹ Voir la *Carte 7* en annexe.

¹⁴⁰ Claude-Godefroy Coquart, *Relations des Jésuites*, 5 avril 1750, (Twaites, vol. 69, p. 106, 108 – [1896] 1900).

¹⁴¹ Voir la *Carte 8* en annexe.

inférieurs du lac Mistassini («*Little Mistassins*» dans la carte anglaise) se sont ajoutés à la nomenclature usuelle de même que les «*Tadoussaciens*» à l'embouchure du Saguenay.

Relativement à cette façon d'identifier ces groupes culturels, quelques remarques s'imposent pourtant. D'une part, il est des désignations cartographiques --bien que plus rares-- qui renvoient au noms véritables des nations. C'est vraisemblablement le cas des *Ouchestigouets* (ou Kichestigaux) évoluant sur la longue durée entre le lac Plétipi et tout le secteur au nord du lac Manicouagan ou encore les *Nitchiks-Irinouets* localisés dans la région du lac Nichikon au-delà de la hauteur des terres. À noter toutefois que ces groupes, par leur entité distincte qui les relie davantage à la grande famille *naskapienne*, ne sont pas rattachables aux «*Montagnets*» circonscrits du père Laure.

En revanche, il convient d'indiquer qu'il est malaisé de maintenir une identité d'origine pour des populations qui ont été décimées (guerres, épidémies, déplacement forcés) et qui ont eu recours à des regroupements inter-tribaux pour assurer leur survivance. La transformation linguistique fondamentale survenue en moins d'un siècle (1770-1845) chez les Montagnais de l'Ouest (Chicoutimi / Tadoussac / Escoumins / Îlets-Jérémie / Godbout) en fournit un bel exemple si l'on envisage que les groupes culturels subsistants résultent d'amalgames de familles et de chasseurs provenant d'horizons souvent très diversifiés ayant échappé à l'hécatombe démographique de leur communauté respective¹⁴². On peut ici pointer un facteur déterminant dans l'identification du phénomène d'ethnogénèse intra-amérindienne.

3.2.2 Une information cartographique reconduite (1760-1800)

Dans le dernier versant du 18^e siècle, on retrouve dans les cartes anciennes à peu près les mêmes dénominations autochtones pour le grand secteur Haut-Saguenay / Piékouagamie. Kitchin (1763)¹⁴³, Bowen (1763)¹⁴⁴, Carver (1776)¹⁴⁵, Bonne (1776)¹⁴⁶ et Laurie & Whittle

¹⁴² Voir *supra* à la sous-section 1.3.1 *Langue redéfinie (1770-1845)* pour les références archivistiques s'y rapportant.

¹⁴³ Thomas Kitchin, 1763, *A New Map of North America wherein the British Dominions in the Continent of North America and on the Islands of the West Indies ... Also Extracts from the Definite Treaty of Peace in 1763, relative*

(1794)¹⁴⁷ en sont les principaux échos. Mais là où il y a questionnement, c'est le sentiment qu'une information datant d'une cartographie antérieure est tout simplement décalquée sans fondement archivistique véritable.

L'exemple des Mistassins inférieurs

Depuis combien de temps, par exemple, n'est-il plus question des «*Petits Mistassins*» dans la source écrite? Le Quatrième Registre catholique (1759-1784) ne signale pour sa part que trois occurrences mistassines, ce qui contraste grandement avec les répertoires civils précédents¹⁴⁸. Pourtant, les cartes du capitaine Carver (1776)¹⁴⁹ et de la firme londonienne Laurie & Whittle (1794) reproduisent et localisent toujours la donnée.

Entre 1750 et 1810, la cartographie ancienne niche les Petits Mistassins à la frange ouest du lac Onistagane, quelquefois au sud-ouest de ce dernier et plus rarement au sud du même lac mais toujours dans le voisinage des Papinachois. Ces croisements pourraient renforcer l'idée de deux communautés de chasseurs, l'une papinachoise et l'autre mistassine, liées possiblement par des portions de territoire contiguës et parfois par des réseaux de circulation hydrographiques communs comme c'est déjà le cas pour les Papinachois avec leurs congénères montagnais rattachés à Chicoutimi.

Quelques rares mentions de ces «*Little Mistassins*» vont même paraître sur des cartes du milieu du 19^e siècle mais cette apparition tardive après un demi-siècle de silence paraît encore plus douteuse¹⁵⁰. Sans doute s'agit-il du report d'une information cartographique encore plus

to the Cessions made to His Britannik Majesty on the Continent of North America, and to the Partition agreed on for the Islands (NMC-11732, Bibliothèque et Archives Canada).

¹⁴⁴ Eman Bowen, [1763], *An Accurate Map of North America: describing and distinguishing the British, Spanish and French Dominions...* (NMC-24630, Bibliothèque et Archives Canada).

¹⁴⁵ Jonathan Carver, 1776, *A new map of the Province of Quebec according to the proclamation of the 7th of October 1763 from the French surveys connected with those made after the war* (Université Laval, Québec – Cartothèque) (Voir la Carte 9 en annexe).

¹⁴⁶ [Rigobert] Bonne, 1776. *Partie de l'Amerique Septentrionale, qui comprend le Canada, la Louisiane, le Labrador, le Groenland, la Nouvelle Angleterre, la Floride, &c.* (NMC-6952, Bibliothèque et Archives Canada).

¹⁴⁷ Robert Laurie et James Whittle, 1794 (12th May), *A New and Correct Map of the British Colonies in North America comprehending Eastern Canada with the Province of Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and the Government of Newfoundland...* (NMC-24664, Bibliothèque et Archives Canada).

¹⁴⁸ L.-P. Hébert, *Le Quatrième Registre de Tadoussac - Magnus Liber [1759-1784]*, p. 139, 142.

¹⁴⁹ Se reporter à la Carte 9 en annexe.

¹⁵⁰ Joseph Bouchette, 1846, *Map of the Provinces of Canada, New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland and Prince Edward Island with a large section of the United States and exhibiting the boundary of the British*

ancienne et toujours non vérifiée. Comme il a été observé pour d'autres nomenclatures autochtones sous le Régime anglais, l'appellation a pu se fondre dans une dénomination ethnique plus générique et, de ce fait, rend l'inscription cartographique encore plus caduque, injustifiée et pire : trompeuse.

Dominions in North America, according to the Treaties of 1842 & 6 (Cartothèque, microforme : Université Laval – Québec); F. A. **Garnier**, [1860] 1862, *États-Unis de l'Amérique du Nord. Limite en 1855 – Atlas sphéroïdal & universel de géographie* (David Rumsay Map collection – Internet); **Dawson Bros.**, 1872, Montréal, *Dawson's Map of the Dominion of Canada* (Cartothèque : Université Laval – Québec) (Voir la *Carte 10* en annexe).

3.3 Une pertinence cartographique mise en doute : tranche 1800-1900

Dans cette dernière portion cartographique, les appellations aborigènes sont généralement manquantes. Quelques-unes sont néanmoins reproduites mais elles ne sont, encore une fois, que l'effet de répétitions de cartes précédentes et les dénominations se retrouvent sans équivalence archivistique contemporaine puisque le terme commode de «*Montagnais*» (sinon de «*Naskapi*» lorsqu'il s'agit de la «*parent nation*» du lacustre) s'impose d'emblée dans les principales séries documentaires consultées (ecclésiastiques, commerciales, gouvernementales).

3.3.1 Modèles de cartes muettes (19^e siècle)

À partir des années 1820, il y a un appauvrissement progressif des données pourvues par la cartographie ancienne. Les cartes attribuées aux Brué (1825)¹⁵¹, John Arrowsmith (1839, 1857)¹⁵², Cornell (1864)¹⁵³ et Stanford's (1899)¹⁵⁴ peuvent en témoigner. En revanche, les cartes de Cary (1807)¹⁵⁵, Faden (1809)¹⁵⁶ et A. Arrowsmith (1814)¹⁵⁷ comptent parmi les dernières à identifier et à localiser les différents groupes autochtones sur le territoire. La profusion des signalisations, surtout pour ce qui touche la Côte-Nord et son proche hinterland, aura été le lot des cartographes du 18^e siècle, dans sa deuxième demie surtout.

Malgré une géographie nordique qui sera éventuellement mieux sillonnée et mieux détaillée dans une poussée vers le lacustre (1830-1870) par les missionnaires, les explorateurs

¹⁵¹ Adrien Hubert Brué, 1825, *Carte de l'Amérique Septentrionale*. (NMC-19829, Bibliothèque et Archives Canada); A. H. Brué, 1825, *Carte générale des Etats-Unis, du Canada et d'une partie des pays adjacents*. (Map RM 105 – National Library of Australia / *Digital Map Coll.* – Internet).

¹⁵² John Arrowsmith, 1839, *North America* (Tiré de De Villiers, *Atlas to accompany...*, Planche No 22); J. Arrowsmith, 1857, *Aboriginal Map of North America denoting the Boundaries and the Locations of various Indian Tribes* (Université Laval, Québec – Cartothèque).

¹⁵³ Sarah S. Cornell, 1864, *British Provinces of North America*. (David Rumsey Map Collection – Internet).

¹⁵⁴ Stanford's Geographical Establishment, 1899, *North America*. (Reproduit dans De Villiers, *Atlas to accompany the case...*, Planche #44).

¹⁵⁵ Pour Cary, se reporter à la *Carte 2* en annexe.

¹⁵⁶ William Faden, 1809, *The United States of North America with the British Colonies...* (Tiré de John Goss, *The Mapping of North America – Three Centuries of map-making 1500-1860*, Secaucus, N.J., Wellfleet Press, 1990, p.155).

¹⁵⁷ Aaron Arrowsmith, 1814, *British Possessions in North America*. (Tiré de De Villiers, *Atlas to accompany...*, Planche No 17).

et les traiteurs attirés par la clientèle naskapise qui peuple ces hauteurs, la cartographie du 19^e siècle reste malgré tout fort discrète sur les bandes autochtones¹⁵⁸. Le raffinement de ses méthodes et de ses techniques de représentation géographique serviront d'autres fins. D'un point de vue politique et militaire, les nations autochtones ne représentent plus un poids appréciable qui nécessitait jadis de bien les localiser sur des territoires susceptibles d'être disputés par les présences coloniales (belligérantes) en présence.

On se serait attendu à une représentation autochtone plus affichée de la part de l'«*Arpenteur général*» Joseph Bouchette (fils), par exemple¹⁵⁹. S'appuyant sur des relevés cartographiques contemporains («*Recent Surveys*») de l'ensemble des provinces de la colonie britannique, son ambitieuse carte de 1846 reste pourtant relativement laconique sur les bandes autochtones évoluant à l'intérieur du *Domaine réservé*, nettement identifié comme les «*King's Posts Territory*».

À noter que ce vide cartographique apparent noté partout dans l'hinterland n'indique pas forcément que ce territoire demeure inoccupé par les différents regroupements montagnais (ou même naskapis). C'est que les références territoriales au regard des nations autochtones semblent avoir pris un virage administratif, gouvernemental, statistique. L'attention des cartographes a été détournée. Les préoccupations sont d'un autre ordre et se préciseront encore davantage dans le premier quart du 20^e siècle : divisions territoriales à des fins électorales et judiciaires, réseau ferroviaire, chemins de colonisation, plans cadastraux, etc.

Fini le temps où les noms des bandes et des nations s'affichaient en gros caractères voyants au-dessus des territoires exploités. Les cartes se limitent désormais à les situer aux emplacements fixes que l'administration gouvernementale leur a assignés. Le virage avait déjà été annoncé dans le dernier quart du 19^e siècle. Dans les cartes d'Eugène Taché (1870; 1880), la seule présence en territoire montagnais était notée comme suit, à l'embouchure de la rivière

¹⁵⁸ Voir la reconstitution du réseau hydrographique utilisé depuis Sept-Îles et Mingan vers le lacustre dans une carte de Réal Brisson (recherche) et Andrée Héroux (réalisation), 2008 (27 février), *Axes de circulation dans le plateau lacustre depuis Sept-Îles et Mingan (1696-1905)*, Québec, MRNF et Justice – Québec, Groupe de travail sur l'autochtonie et le métissage au Québec, Document interne.

¹⁵⁹ Joseph Bouchette, 1846, *Map of the Provinces of Canada, New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland and prince Edward Island with a large section of the United States and exhibiting the boundary of the British Dominions in North America, according to the Treaties of 1842 & 6* (Université Laval, Québec – Cartothèque).

Betsiamites : «*Reserve des Sauvages*» et «*Mission*»¹⁶⁰. La référence aux groupes montagnais était encore plus mesurée dans une carte des Dawson Bros. (1872) par un sobre «*Indian Tract*» à l'emplacement même de la réserve de Betsiamites bien que l'on ait reporté encore une fois -- par habitude ou serait-ce pour maintenir une touche d'exotisme?--, la mention de quelques communautés («*Papinachies*», «*Piekouagamies*», «*Little Mistassins*») dans l'hinterland¹⁶¹. À noter que le signalement de la réserve de Pointe-Bleue au lac Saint-Jean est inexistant.

Ayant plus ou moins perdu toute son efficacité au regard de l'identitaire et de la territorialité autochtone, la production cartographique devra céder la place, pour toute cette période depuis le début du 19^e siècle à tout le moins, à d'autres fonds documentaires plus loquaces et finalement mieux adaptés.

3.3.2 Modèles de cartes parlantes (17^e – 19^e siècles)

Outre les cartes précises et souvent commentées des arpenteurs qui servent d'outil documentaire privilégié, il convient de signaler d'autres documents cartographiques de première main réalisées par des non géographes mais qui sont d'un apport majeur à la recherche malgré, occasionnellement, quelques distorsions géographiques --certaines même majeures-- dont l'utilisateur doit s'accommoder. Ces cartes sont le plus souvent dressées (et parfois dans des conditions difficiles et à l'aide de moyens fort rudimentaires) par des missionnaires, des Indiens, des commerçants ou encore des explorateurs.

Au 17^e siècle, il a été vu que toute l'information pertinente sur les premiers habitants répertoriés pour les régions saguenayenne et piékouagamienne avait été directement puisée aux Jésuites de la colonie avec les cartes des frères Delisle¹⁶². Un bel exemple de contenu de première main récupéré par l'artisan professionnel qui réunit toute la crédibilité propre à la science géographique à la justesse historique.

¹⁶⁰ Eugène Taché, 1870, *Carte de la Province de Québec, Canada...*, (Cartothèque : Université Laval – Québec) [La même carte de Taché est reconduite en 1880].

¹⁶¹ Se reporter à la *Carte 10* en annexe.

¹⁶² Voir *supra* la sous-section titré *L'empreinte des frères Delisle (17^e siècle)*.

Au 18^e siècle, le modèle à retenir est celui de Pierre Laure. Les cartes du jésuite à partir de son expérience comme missionnaire résident dans les principaux postes et missions du *Domaine du Roy* demeurent incontournables. Laure produira à cette période d'importantes cartes de la région nord côtière et de l'hinterland avec sa toponymie autochtone et la nomenclature des principaux groupes autochtones la peuplant. Une de ses cartes, exécutée en 1731 et dédiée au marquis de Beauharnois, porte d'ailleurs sur la seule rivière Saguenay¹⁶³. Malgré quelques maladresses de forme dans sa présentation cartographique, le contact privilégié et entretenu année après année avec les Montagnais du *Domaine* --ses informateurs-- dont le ministère s'étendait depuis Sept-îles à l'est jusqu'au grand lac Mistassini au nord de même que sa bonne connaissance de la langue montagnaise confèrent dans les circonstances une grande authenticité à son témoignage¹⁶⁴.

Au 19^e siècle, plusieurs cas méritent mention mais les exemples susceptibles d'être retenus ne se rapportent pas directement au secteur paramétré, ce qui explique en grande partie la difficulté rencontrée pour documenter la zone chicoutimienne à partir de témoignages cartographiques probants sous le Régime anglais plus particulièrement. À titre indicatif, sans doute convient-il d'en faire néanmoins quelques signalements : une carte dressée par un commis de traite et accompagnée d'une lettre commentée (A. Comeau – c.1847-53)¹⁶⁵, un croquis cartographique dessiné par des Montagnais traçant d'importantes voies d'accès dans l'hinterland pour accéder aux territoires de chasse et de piégeage (Arnaud – 1859)¹⁶⁶, une carte synthèse des missions conduites dans l'hinterland fabriquée par un missionnaire oblat (Babel – 1866-70)¹⁶⁷.

¹⁶³ Pierre Laure, 1731, *Cours de Pitchitaouitchetz ou du Saguenay a Monsieur le Marquis de Beauharnois Gouverneur general du Canada par le Pere Laure J. Mission^{re} du Domaine 1731*, Archives nationales du Canada, NMC #1143 (microforme).

¹⁶⁴ Voir *supra* une sous-section qui lui est consacrée et titrée *La cartographie de Laure (1731-33)*.

¹⁶⁵ *Archives provinciales oblates, Montréal*, APOMI-2D15, lettre # 1.11, - A. Comeau / Père J.-M. Nédélec (Betsiamites), [1848-1857] 8 décembre 1863.

¹⁶⁶ Henry Youle Hind, *Explorations in the Interior of the Labrador Peninsula: the Country of the Montagnais and Nasquapee Indians*, London, Longman, Green, Longman and Roberts, 1863, Vol.1, p.10.

¹⁶⁷ J.T. (sous la dir. de Majella J. Gauthier), [1866-1870] 1873, *Routes suivies par le Père Babel en 1866-67-68-70*, (Québec, Dept des terres de la Couronne, Janvier 1873) – reproduit dans H. Tremblay, *Journal des voyages de Louis Babel – 1866-1868*, Montréal, PUQ, annexe gr. format); voir également : L. Lanctôt, o.m.i, non daté, *Voyages du P. Babel 1866, 1867, 1868, 1870 d'après ses cartes*, (reproduite dans G. Carrière, *Explorateur pour le Christ – Louis Babel, o.m.i., 1826-1912*, Montréal, Rayonnement, p. 96-7).

Ces témoignages cartographiques, malgré quelques marqueurs géographiques imprécis, rendent compte d'une grande connaissance du terrain et, jumelés à des journaux de bord comme à de nombreux rapports de mission transmis le plus souvent à des supérieurs ou à des fins de propagande catholique, forment une source intarissable d'informations diversifiées de l'hinterland : les axes d'accès, les lieux de rencontre, de chasse et de piégeage, le climat, la faune et le commerce, pour ne nommer que les principaux aspects.

À défaut parfois d'une localisation précise des occupants autochtones sur ces cartes consignées, leurs récits des voyages d'accompagnement identifient et quantifient en contrepartie les communautés visitées. Ils en donnent souvent une description très documentée quand ils ne commentent pas les activités, voire les modes de vie de chaque groupe rencontré. Il revient alors de l'utilisateur que de greffer ces informations aux tracés des cartes pour en tirer une lecture concluante dans une perspective tant identitaire que territoriale.

CONCLUSIONS

Trois blocs de conclusions s'imposent compte tenu des trois thématiques traitées.

1) *Sur la question de la présence montagnaise à Chicoutimi*

Unanimement, les archives commerciales et ecclésiastiques attestent durant tout le Régime britannique la présence continue des Montagnais au Saguenay et de manière plus spécifique dans le secteur de Chicoutimi, territoire périodiquement partagé par ailleurs avec d'autres communautés autochtones dont principalement des familles papinachoises rattachées aux Îlets-Jérémie (Betsiamites).

Cette communauté chicoutimienne subit, à mi-chemin du 19^e siècle, un recul significatif (économie, culture, démographie) avec l'implantation massive de colons et d'ouvriers forestiers dans la région.

2) *Sur la question d'un possible embryon métis dans la région saguenayenne*

Bien qu'elle rende compte d'un certain nombre d'«*unions mixtes*», la documentation ecclésiastique réduit, pour la durée du Régime britannique, l'identité des groupes en présence au Saguenay / lac Saint-Jean à celle des «*Sauvages*» et des «*Canadiens*».

Aucune information relative à l'émergence d'une quelconque communauté hybride n'a pu être détectée, même dans le cas du passage remarqué dans les années 1840 de l'«*écossais métis*» Peter McLeod dont le comportement conflictuel, l'allégeance protestante et la situation professionnelle axée sur le seul intérêt économique --le sien principalement et celui de son employeur-- cantonnent le contremaître forestier dans l'isolement et semblent avoir peu favorisé l'éclosion d'une société parallèle, reconnaissable ou distincte des deux principales entités déjà mentionnées.

Selon toute apparence, les itinéraires métis enregistrés pour la période paramétrée se fondent plutôt dans la société autochtone par le processus d'assimilation (adoption, intégration) propre au contexte historique et culturel de l'époque si bien que le sentiment d'appartenance à une collectivité métisse (*coming out*) résulterait d'une conscience et d'une affirmation identitaire davantage contemporaine.

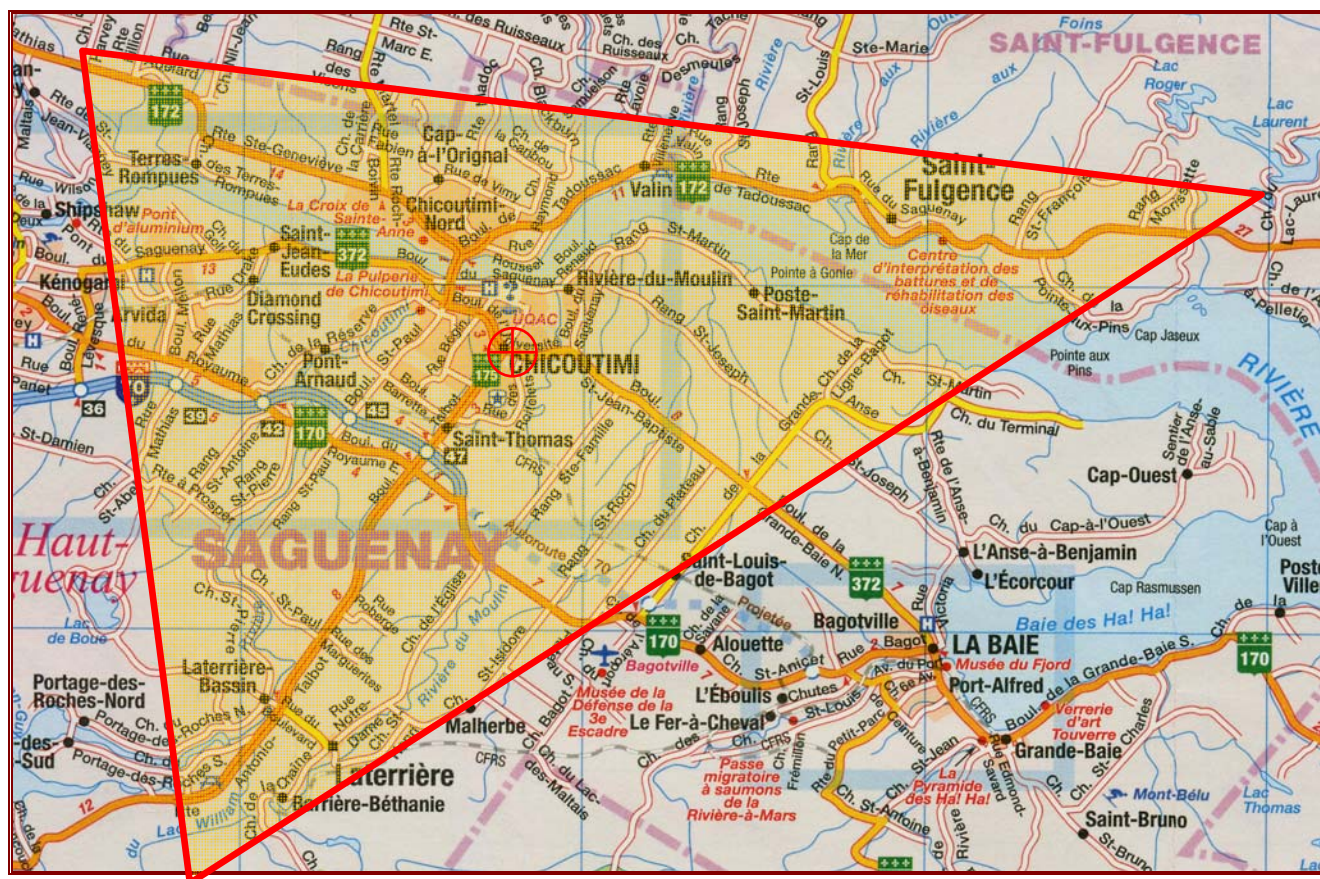
3) *Sur la question d'un identitaire amérindien fondé sur l'archive cartographique*

Pour la période retenue de l'enquête (1760-1860), l'archive cartographique limite sa contribution à la répétition des données fournies par les cartes anciennes des dernières années du Régime français où les appellations autochtones (exemple : «*Chekoutimiens*») rendent compte davantage du lieu fréquenté par chacun des groupes familiaux répartis en Piékouagamie / Saguenay (soit des gentilés) que de leur identité ethnique véritable.

Il faut alors se rabattre sur la documentation écrite qui s'accommode d'un générique convenu --le terme *Montagnais*-- pour devoir identifier et localiser les familles rattachées au poste et à la mission de Chicoutimi.

Le recours à une cartographie moins officielle et basée sur l'expérience de terrain --cartes et plans produits au terme de courses missionnaires, d'explorations à visée commerciale, de travaux d'arpentage-- s'avère plus prometteur et, malgré parfois quelques distorsions géographiques, offre néanmoins des contenus plus substantiels, crédibles et utilisables dans l'étude du territoire, des réseaux de circulation dans l'hinterland comme des activités de cueillette, de chasse et de piégeage propres aux groupes autochtones plus adéquatement identifiés et localisés.

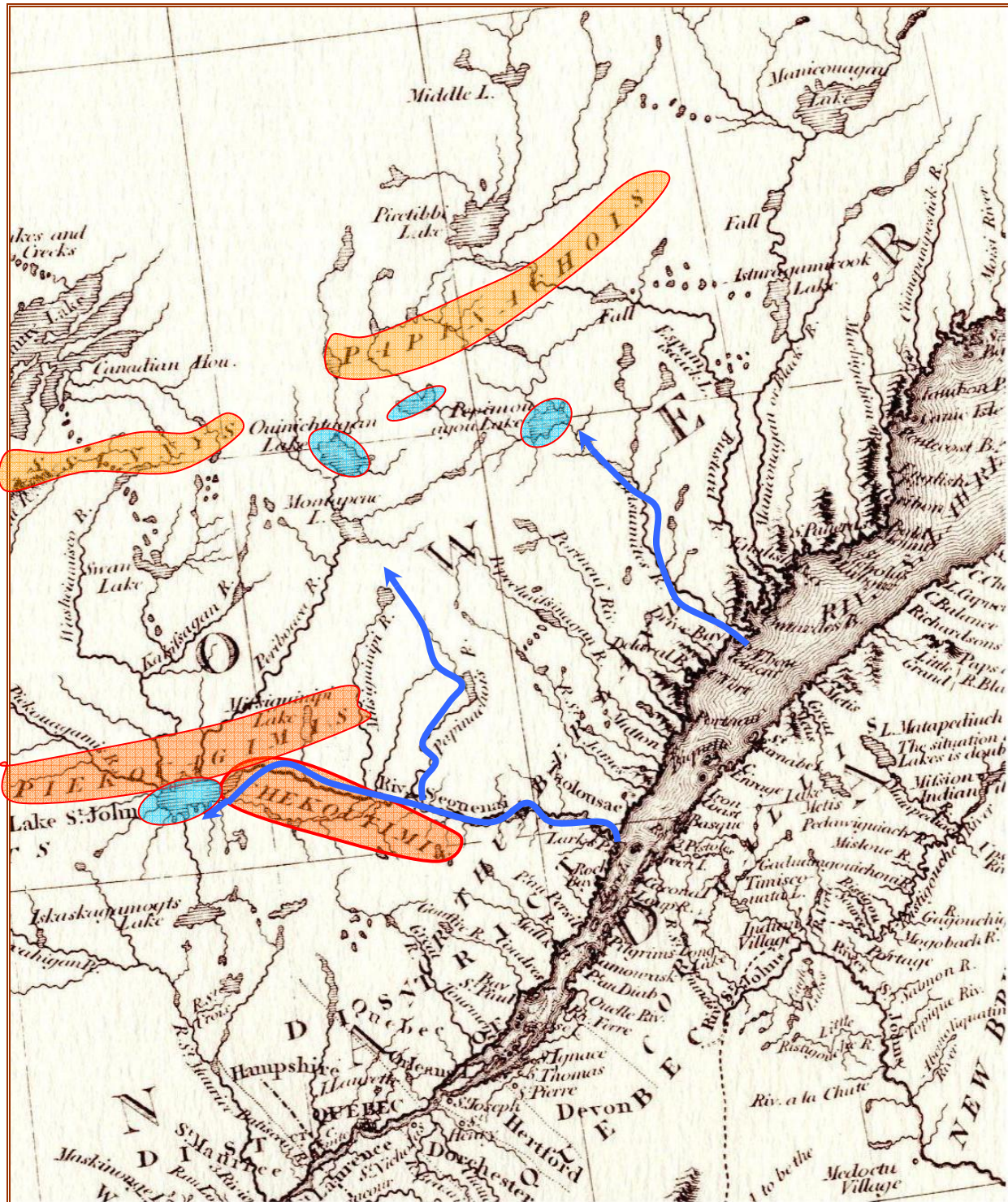
ANNEXES



CARTE 1

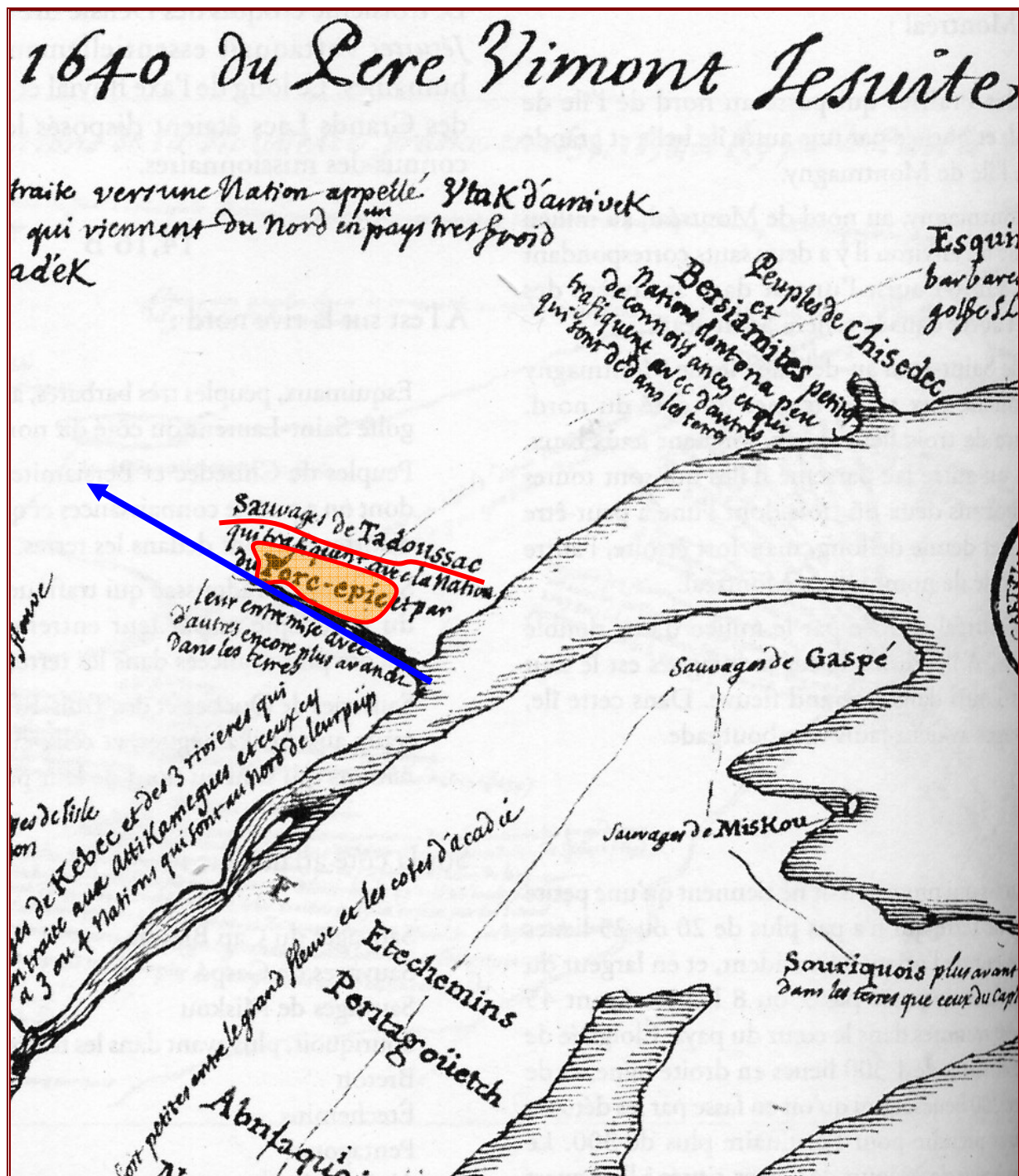
2008. [Carte du Saguenay / lac Saint-Jean], détail, JDM Géo Inc. – MapArt (Ville Saint-Laurent, QC)

[Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



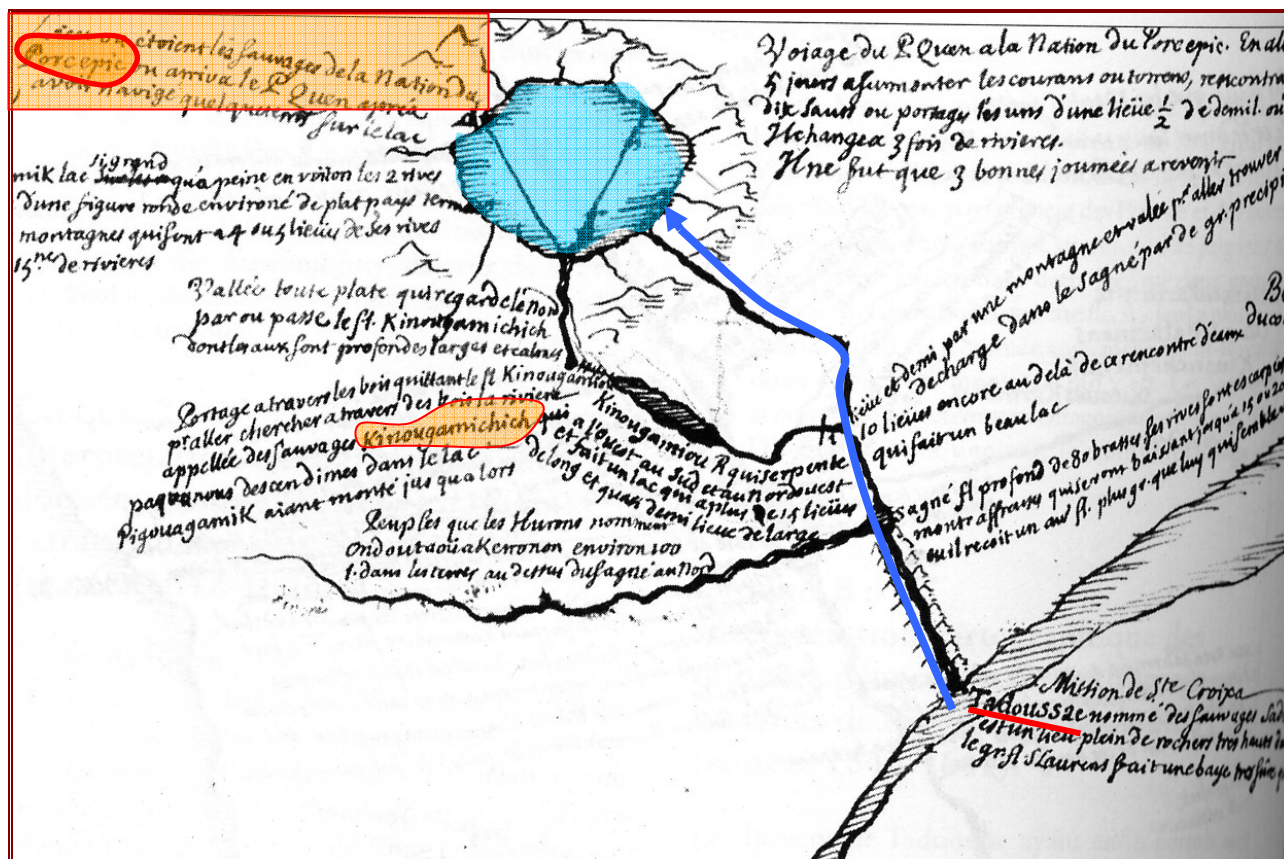
CARTE 2

[1807] 1808. A New Map of Upper and Lower Canada from the Latest Authorities, détail, John Cary (U. Laval, QC – Cartothèque) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



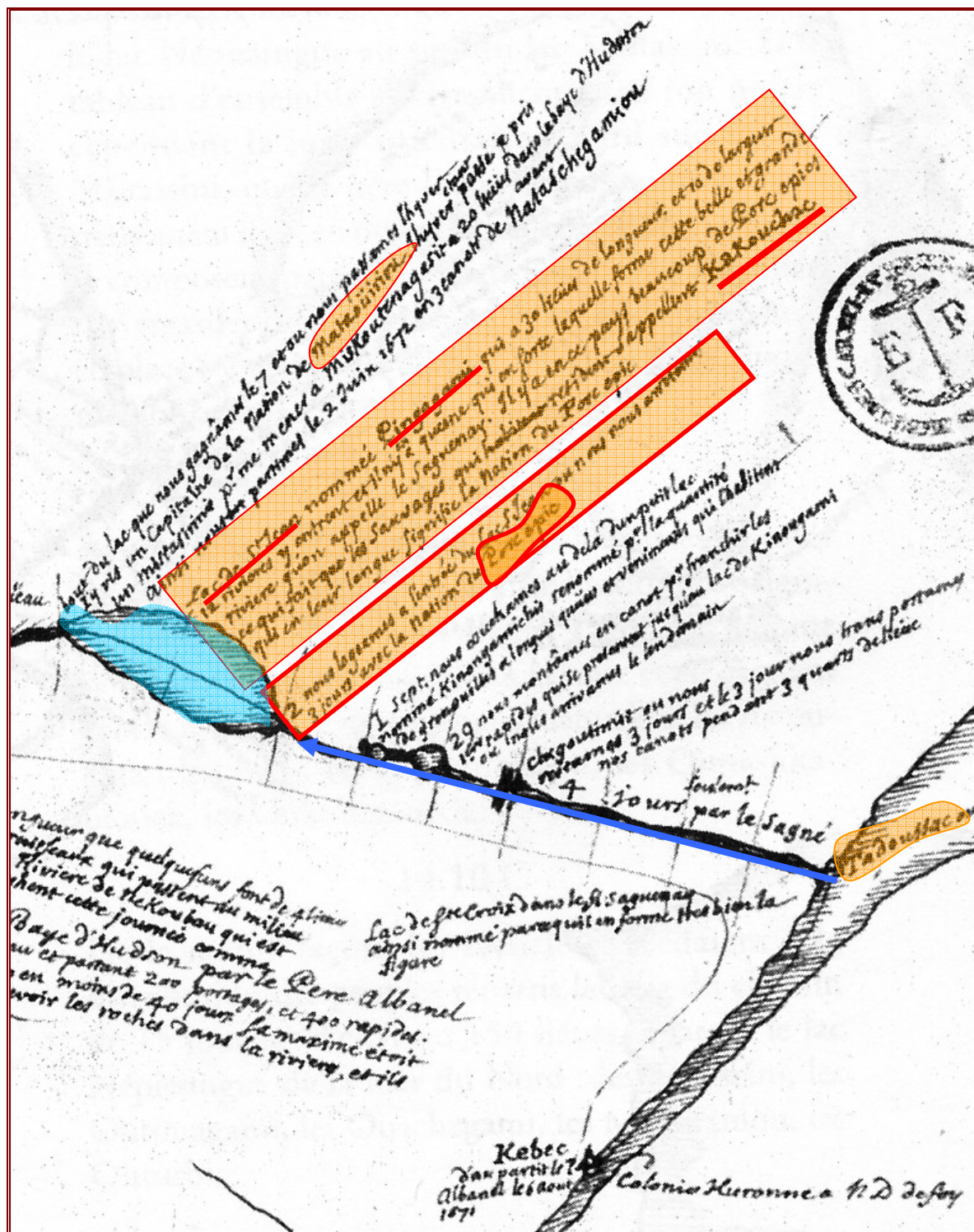
CARTE 3

[1698-1702]. [«Nation du Porc-epic»], détail, Croquis #5 (Sources : Relations des Jésuites : 1639-1640), Delisle, ANF, (reproduit dans N. Dawson, *L'atelier Delisle*, Septentrion, 2000, p. 196) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



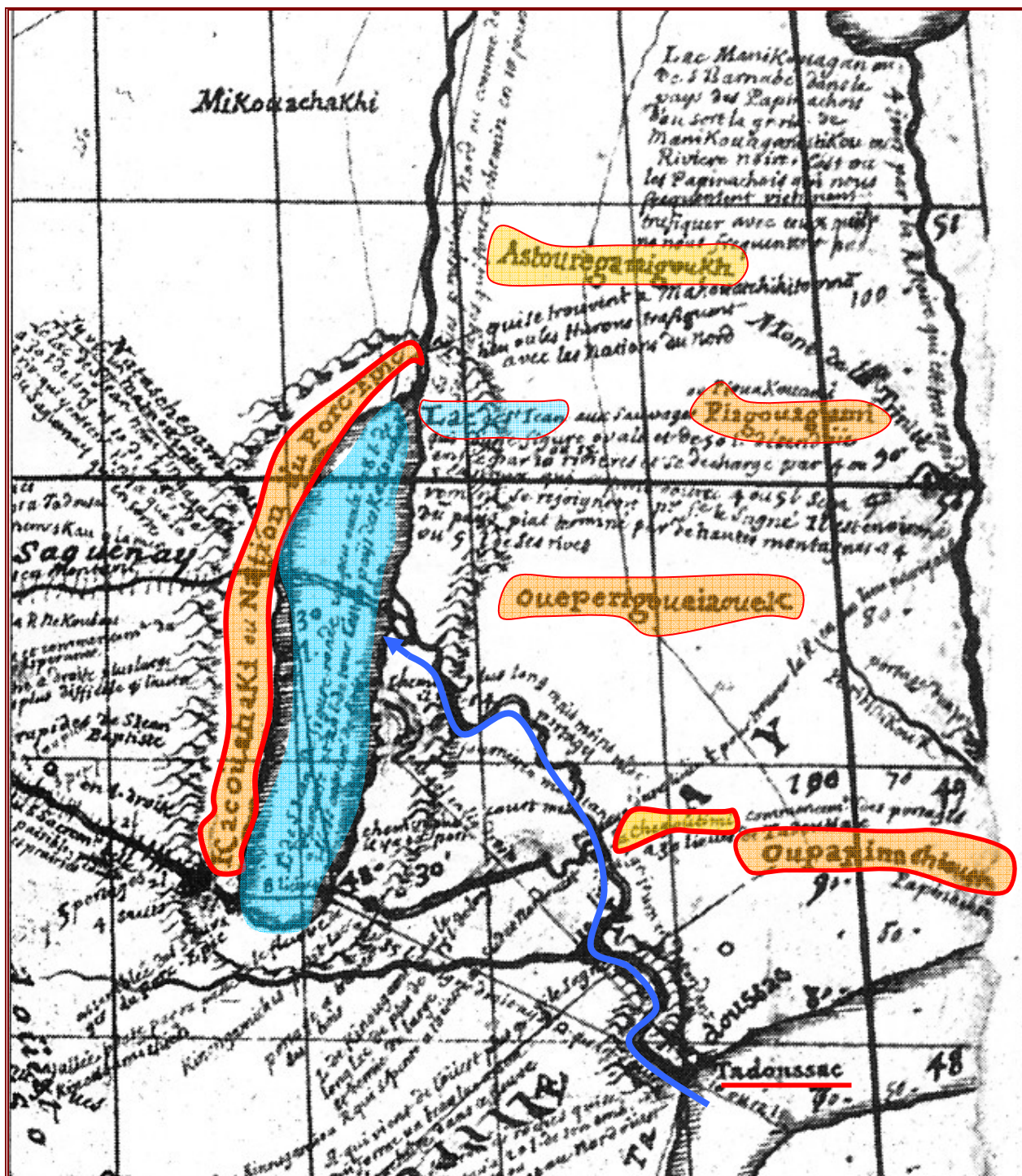
CARTE 4

[1698-1702]. [«Nation du Porc epic»], détail, Croquis #8 (Sources : Relations des Jésuites : 1643-1647), Delisle, ANF, (reproduit dans N. Dawson, *L'atelier Delisle*, Septentrion, 2000, p. 204) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



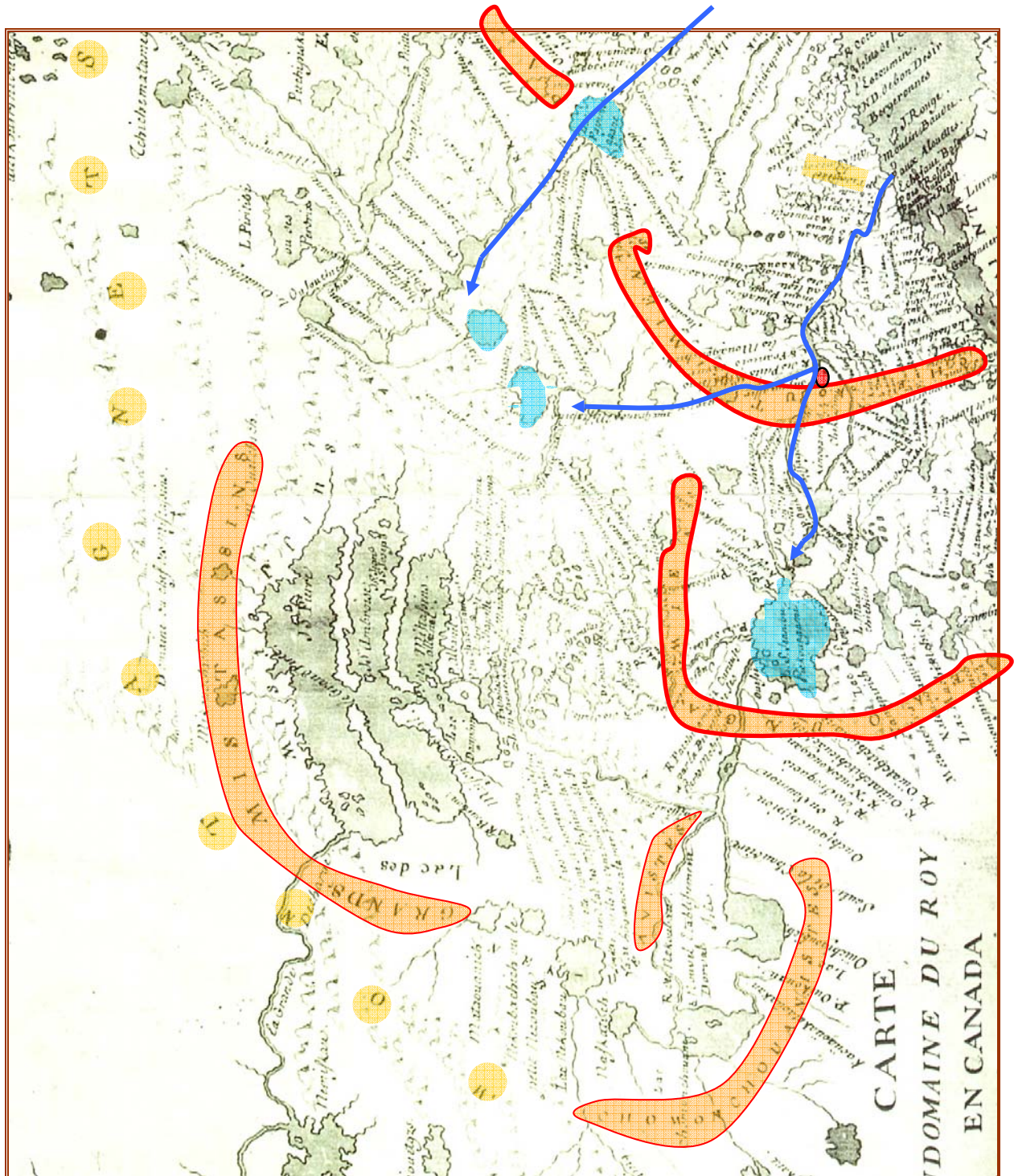
CARTE 5

[1698-1702]. [«Kakouchac... Nation du Porc epic»], détail, Croquis #16 (Sources : Relations des Jésuites : 1671-1672), Delisle, ANF, (reproduit dans N. Dawson, *L'atelier Delisle*, Septentrion, 2000, p. 225) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



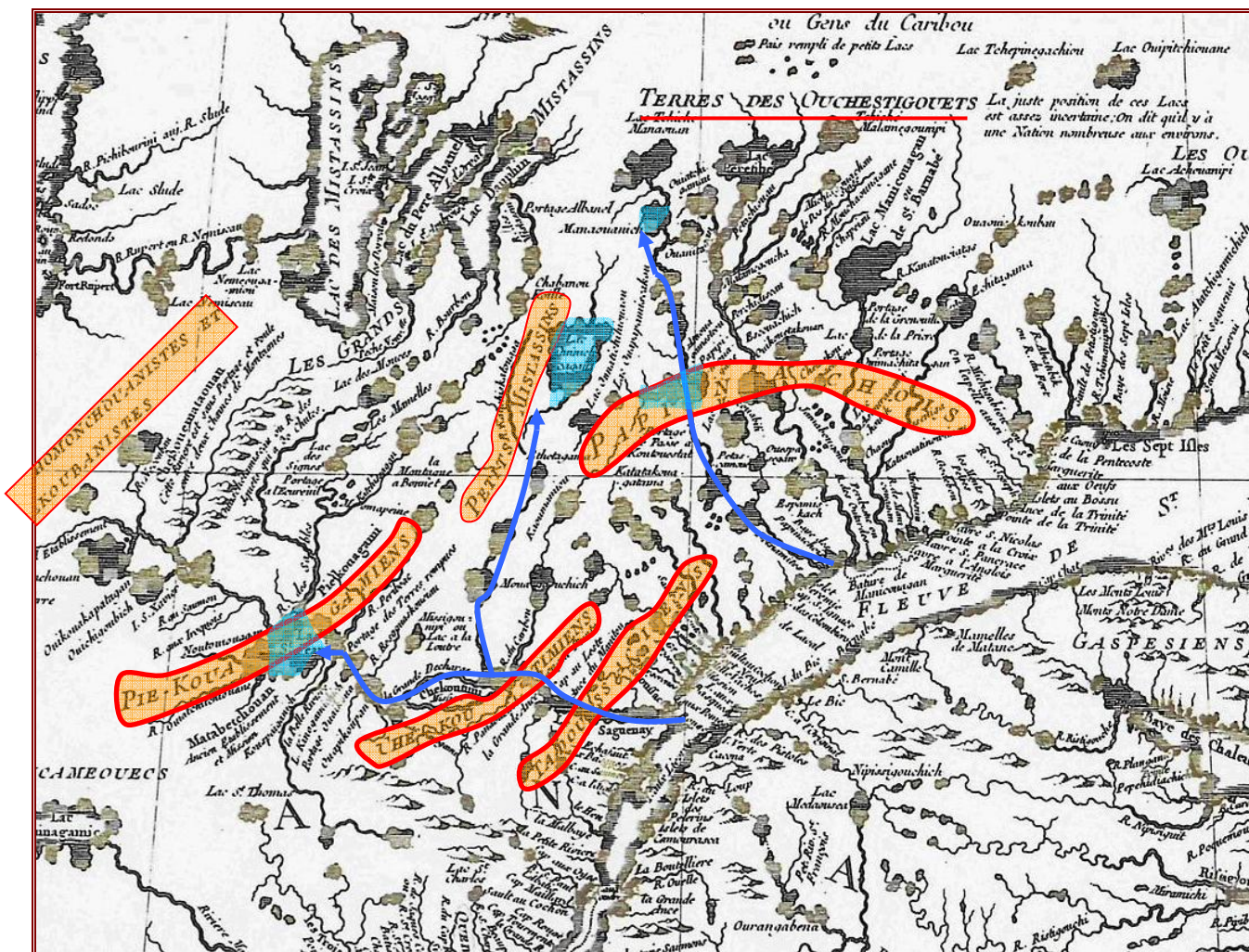
CARTE 6

[1698-1702]. [«Kacoushaki ou Nation du Porc-Epic»], détail, Croquis #17 (Sources : Relations des Jésuites : compilation – 1632-1672), Delisle, ANF, (reproduit dans N. Dawson, *L'atelier Delisle*, Septentrion, 2000, p. 229) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



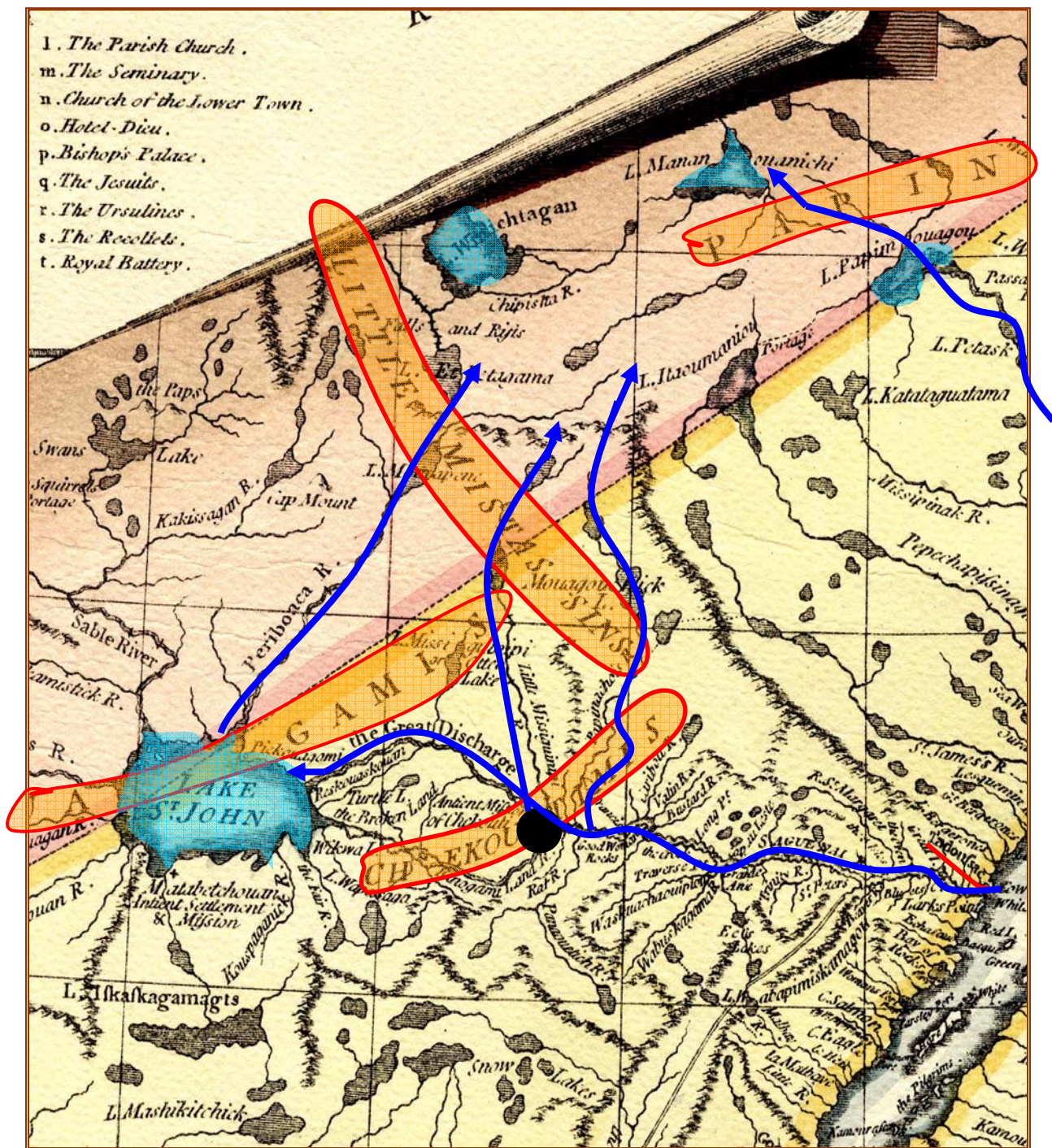
CARTE 7

1731 [1732]. Carte du Domaine du Roy en Canada Dressée par le pere Laure j. 1731 – Augmentée de nouveau, reveüe et corrigée avec grand Soïn en attendant un exemplaire complet l'automne 1732...., détail, Pierre Laure (Université Laval, Québec – Cartothèque) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



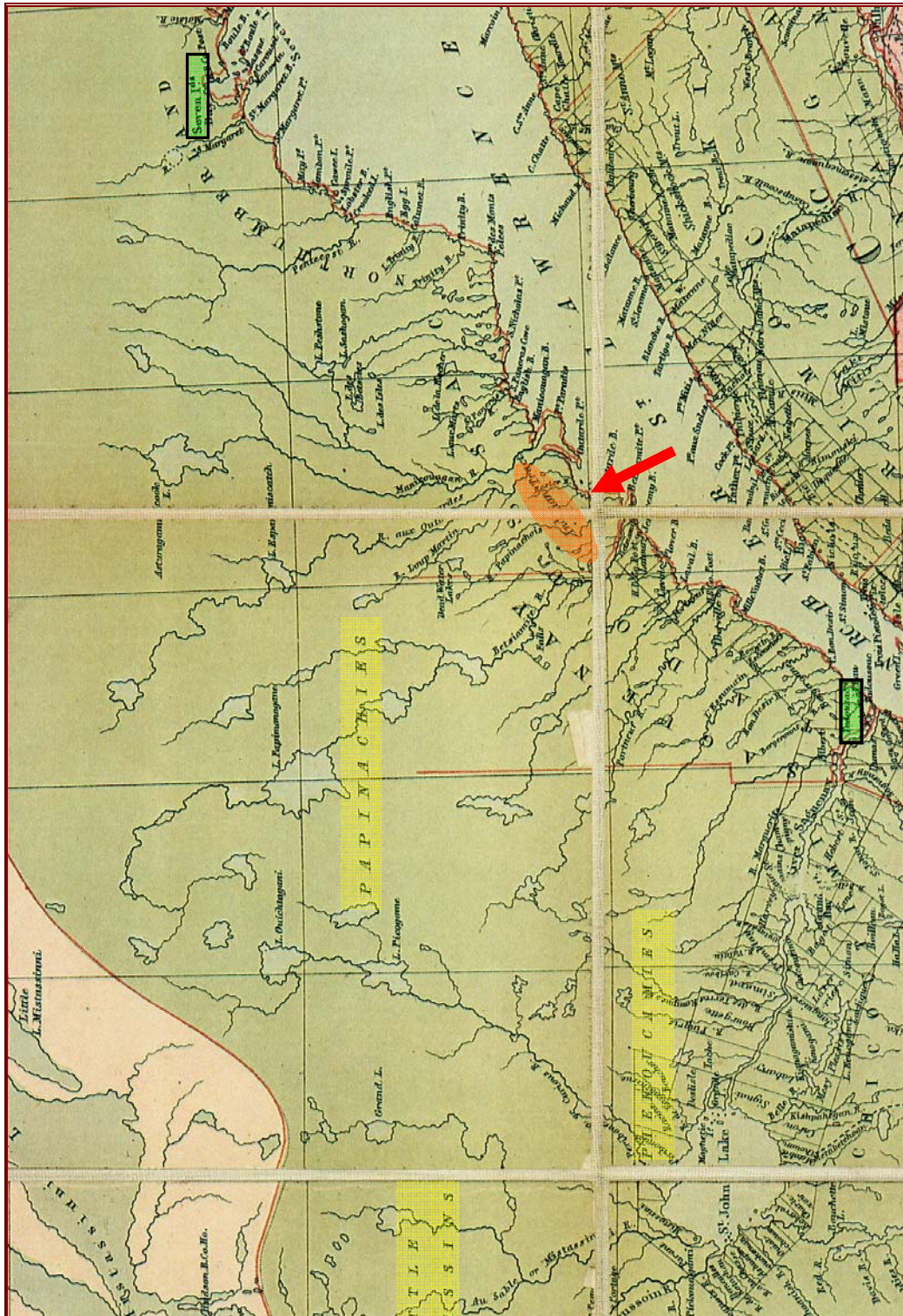
CARTE 8

1755. *Partie Orientale de la Nouvelle France ou du Canada dédiée...*, détail, Jacques Nicolas Bellin (Cartothèque de l'Université Laval – Québec) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



CARTE 9

1776. A new map of the Province of Quebec according to the proclamation of the 7th of October 1763 from the French surveys connected with those made after the war, détail, Jonathan Carver (Université Laval, Québec – Cartothèque) [Graphisme et couleur de localisation]



CARTE 10

1872. Dawson's *Map of the Dominion of Canada*, détail, Dawson Bros., Montréal (Cartothèque, Université Laval – Québec) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]